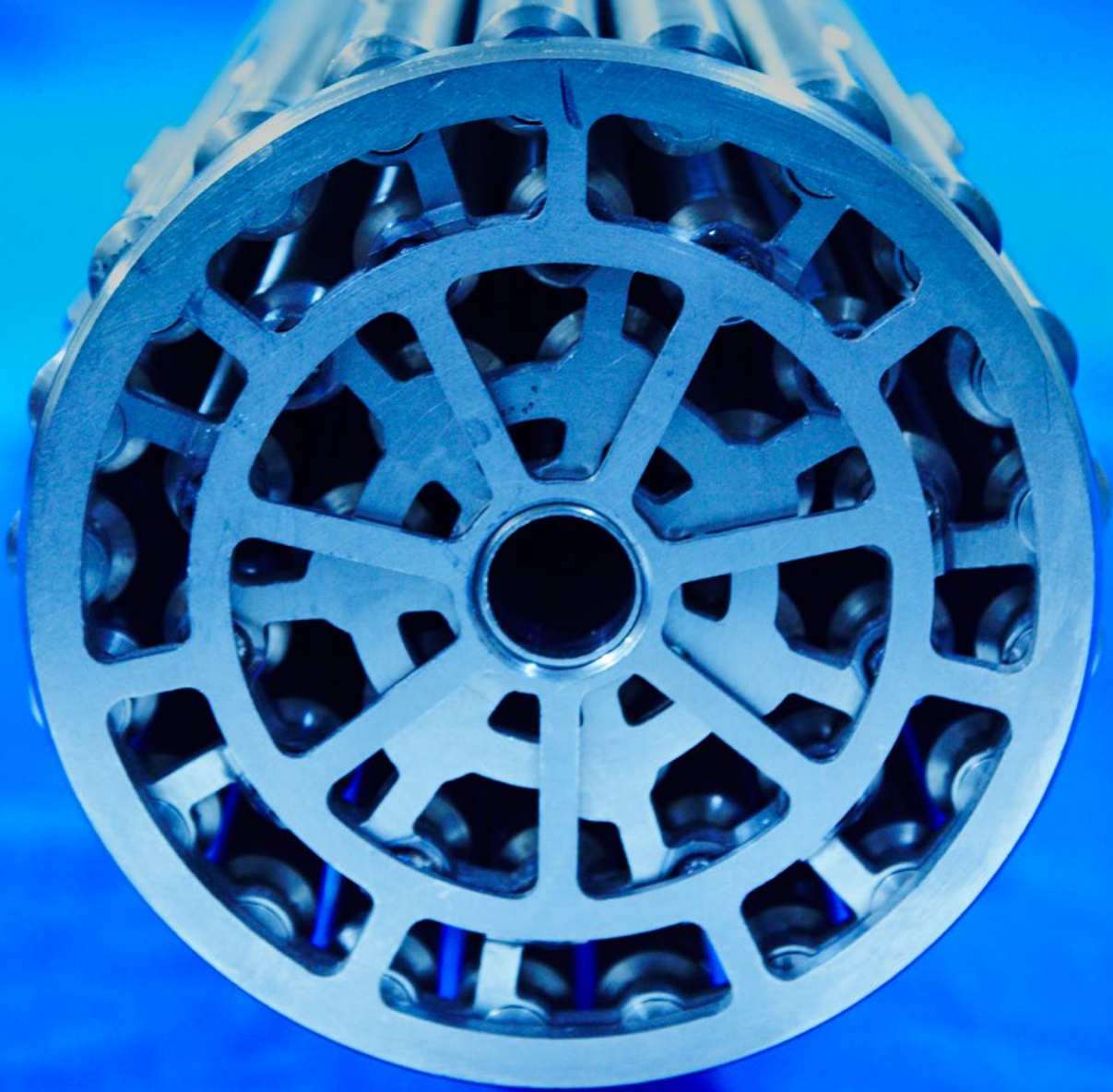


La science en faveur de la carboneutralité



Énergie atomique du Canada limitée
Rapport annuel 2023



EACL reconnaît avec gratitude qu'elle mène ses activités sur des territoires qui sont, depuis des temps immémoriaux, les terres traditionnelles des peuples autochtones du Canada. Nous rendons hommage à tous les peuples autochtones de toutes les nations du Canada. Nous reconnaissons les gardiens du savoir traditionnel, jeunes et âgés. Nous honorons aussi leurs courageux dirigeants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Aperçu d'EACL

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) fait progresser les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en gestion responsable de l'environnement. Ce faisant, elle contribue notamment à lutter contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale.

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en vertu duquel une entreprise privée, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), exploitent les sites d'EACL.

La science en faveur de la carboneutralité

Les changements climatiques sont le problème le plus important de notre époque, et le Canada s'est engagé à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Alors que les effets des changements climatiques deviennent de plus en plus tangibles, le public se tourne de plus en plus vers le nucléaire pour trouver des solutions qui répondent aux besoins en matière d'énergie propre du Canada et du monde. À EACL, nous croyons que nous pouvons faire partie intégrante de l'atteinte de la carboneutralité en tirant parti de la technologie des réacteurs CANDU et faire progresser la science et la technologie nucléaires afin de fournir des solutions énergétiques propres.

Notre objectif est de soutenir l'avancement et l'application de la science et de la technologie nucléaires et aider à façonner l'avenir du nucléaire au Canada. Nous y parvenons en collaborant avec la communauté nucléaire, les communautés locales et les peuples autochtones.

Nous nous engageons également à faire face aux risques et dangers hérités du passé et à gérer nos déchets radioactifs ainsi que notre responsabilité de démantèlement de manière responsable, afin de ne pas les laisser aux générations futures.

Nous demeurons déterminés à travailler en collaboration avec nos partenaires pour atteindre cet objectif, en particulier les communautés autochtones. Nous poursuivons notre démarche visant à renforcer nos relations avec les peuples et les communautés autochtones et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour établir de nouvelles relations avec les communautés autochtones sur les terres où nous exerçons nos activités.

Atteindre la carboneutralité d'ici 2050 est un objectif qui exige que de nombreux partenaires et groupes travaillent de concert.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et premier dirigeant	3
Qui nous sommes et notre modèle d'exploitation	5
Nos sites	9
Réalisations de 2022-2023	11
Rapport de gestion	34
États financiers	42
Gouvernance d'entreprise	71



Message du président du conseil d'administration

À EACL, nous bâtissons l'avenir. Il s'agit d'un avenir prometteur, grâce à l'exploitation du plein potentiel de l'expertise canadienne en technologie nucléaire. C'est un avenir où la science nucléaire résout les plus grands problèmes du monde, des changements climatiques à la sécurité énergétique, de la sécurité frontalière aux traitements du cancer. Et c'est un avenir où nous travaillons en partenariat avec l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements, les collectivités et les peuples autochtones pour faire avancer les intérêts communs.

En nous appuyant sur une histoire historique de réalisations nucléaires au Canada, nous avons recours à la science et aux technologies nucléaires pour améliorer la vie des Canadiens et Canadiennes. Notre travail consiste à aider le système énergétique canadien à atteindre la carboneutralité et à permettre la recherche médicale et de nouvelles thérapies de traitement du cancer. Nous nous sommes également engagés à assainir les sites et les bâtiments contaminés, à gérer les déchets radioactifs de façon responsable et à guérir les terres.

Cette année a été marquée par des progrès importants, tant pour EACL que pour le secteur nucléaire en général. Puisque le nucléaire est de plus en plus reconnu comme nécessaire pour aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et répondre à nos besoins croissants en électricité propre, EACL s'apprête à jouer un rôle important pour y parvenir. Notre expertise, la technologie CANDU, l'infrastructure de laboratoire et les capacités de notre entrepreneur, les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC), sont essentielles pour aider le pays à saisir ces possibilités d'énergie propre – dans le nucléaire (y compris les grands réacteurs nucléaires et les petits réacteurs modulaires), l'hydrogène et la fusion.

Notre plan stratégique que nous venons d'achever présente une vision et une approche pour appuyer la communauté nucléaire de notre pays dans un contexte de changements environnementaux, politiques, sociaux et technologiques. Il nous voit investir dans nos capacités et nos obligations environnementales, diriger l'avenir du nucléaire au Canada et faciliter l'innovation nucléaire pour le bien public. Il met en lumière notre plan visant à élaborer des solutions d'énergie propre à long terme, à améliorer la santé des Canadiens, à protéger notre environnement naturel, à assurer en permanence la sécurité et la sûreté des citoyens et à favoriser une croissance économique durable. Plus important encore, il souligne notre rôle dans l'établissement de ponts et

de relations en réunissant des partenaires nationaux et internationaux et en établissant des partenariats et des relations fructueuses avec les peuples autochtones.

Nous avons déjà accompli des progrès considérables à cet égard. Au cours de la dernière année seulement, nous avons entrepris la construction du Centre de recherche avancée sur les matières nucléaires, la plus importante nouvelle installation scientifique à être construite dans nos laboratoires à Chalk River depuis des décennies, avons célébré l'achèvement du projet Port Granby, avons lancé le programme « Niigan Aki », un programme indépendant de surveillance environnementale dirigé par la Première Nation Sagkeeng, et avons signé un protocole d'entente avec cinq universités canadiennes pour poursuivre la recherche concertée et partager l'accès à des infrastructures spécialisées. De plus, des audiences publiques ont eu lieu sur la proposition des LNC de construire une installation de gestion des déchets près de la surface pour gérer nos déchets radioactifs de faible intensité et permettre l'assainissement de terres contaminées sur nos sites.

Afin de nous positionner davantage pour l'avenir, nous avons lancé un processus concurrentiel pour renouveler la gestion et l'exploitation des LNC au-delà de la fin du contrat actuel, qui arrivera à échéance en 2025. Nous avons pour objectif de faire progresser davantage notre programme de sciences et de technologie nucléaires, notre programme de recherche et d'innovation et de positionner les Laboratoires de Chalk River pour tirer parti de leurs capacités à répondre aux priorités du Canada, y compris l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050. Nous chercherons également un entrepreneur qui pourra continuer à établir une mobilisation communautaire solide, une collaboration avec l'écosystème nucléaire canadien et à contribuer à la réconciliation en établissant des partenariats avec les collectivités autochtones. Cela nous permettra d'apporter une plus-value pour le Canada, tout en faisant avancer les meilleures idées et innovations pour le programme nucléaire canadien et la vision d'EACL pour l'avenir.

James Burpee, président du conseil d'administration



Message du président et premier dirigeant

Il s'agit d'un moment passionnant à EACL. Certains projets clés prennent leur envol, et les relations sont renforcées, grâce à des années de planification et d'éducation. Cela démontre que nous devons travailler en collaboration pour faire avancer nos objectifs en matière d'innovation nucléaire, de gestion de l'environnement et de réconciliation.

Au moment où le monde entier se penche sur la lutte contre les changements climatiques, les technologies nucléaires ont été placées sous les feux de la rampe pour leur capacité à contribuer à la décarbonation du secteur énergétique et à répondre aux besoins en énergie propre à long terme. Rapidement, les secteurs public et privé ont manifesté un nouvel intérêt et ont investi dans les technologies nucléaires. Compte tenu de notre longue histoire de soutien à l'innovation nucléaire pour le bien public, EACL est prête à saisir cette occasion.

Notre plan stratégique que nous venons d'achever expose notre vision à cet égard. À l'issue d'une vaste consultation auprès de l'industrie, du gouvernement, des intervenants communautaires et des collectivités autochtones, la stratégie vise à montrer comment EACL tirera parti de son rôle unique à la jonction des secteurs privé et public et de l'expertise en technologies nucléaires, afin de réunir l'industrie, les intervenants et les collectivités autochtones, dans l'intérêt des Canadiens.

Notre contribution à l'objectif d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050 est au cœur de cette démarche. Nous ne pouvons atteindre ce but sans accorder la priorité au nucléaire et sans répondre à la nécessité d'avoir de nouvelles sources d'énergie propre. Faire du nucléaire une partie de la solution à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 au Canada non seulement fait progresser les buts climatiques et assure la sécurité énergétique, mais contribue également au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi du Canada. Les réacteurs CANDU sont l'épine dorsale du secteur de l'énergie nucléaire au Canada. Ils fournissent actuellement environ 15 % de l'électricité du Canada; avec l'achèvement des rénovations actuelles et prévues et le potentiel de nouvelles constructions, ils sont sur le point de continuer à être une source vitale d'énergie propre pour les décennies à venir.

Diverses technologies d'énergie propre seront nécessaires, et EACL et les LNC sont prêtes à aider. Que ce soit en appuyant le parc actuel de réacteurs CANDU, en permettant le développement et le déploiement de petits réacteurs modulaires, en facilitant l'adoption de l'hydrogène ou en contribuant à l'avancement de la technologie de fusion, nous possédons l'expertise et les capacités nécessaires pour faire avancer les choses.

Cela est possible grâce à d'importants investissements dans nos laboratoires à Chalk River, y compris le Centre de recherche avancée sur les matières nucléaires dont nous avons commencé la construction cette année. Il s'agira d'un complexe de recherche de pointe qui sera l'une des plus grandes installations de recherche nucléaire jamais construites au Canada. Une fois la construction terminée, il servira de pilier de l'infrastructure de recherche et de développement de nos laboratoires à Chalk River et constituera un élément essentiel de l'avenir nucléaire du Canada.

Aux Laboratoires de Chalk River, nous contribuons également à l'innovation en sciences de la santé grâce à des possibilités en médecine nucléaire et en radiothérapie. Nous mettons à profit notre expertise de calibre mondial dans la production d'isotopes médicaux pour faire progresser la thérapie alpha ciblée – la prochaine génération de traitements contre le cancer. Nous sommes également en mesure de rendre le Canada plus sûr en soutenant les objectifs nationaux et internationaux du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de politique publique dans les domaines de la non-prolifération nucléaire et de la lutte contre le terrorisme, la préparation et l'intervention en cas d'urgence nucléaire.

Une partie importante de notre mandat consiste à nettoyer les dégâts du passé, afin que nous puissions faire place à l'avenir. Depuis 2015, plus de 115 bâtiments et structures ont été décontaminés et démolis aux Laboratoires de Chalk River, et 40 aux Laboratoires de Whiteshell. Sur le site à Chalk River, les LNC ont fait avancer sa proposition de construire une installation de gestion des déchets près de la surface afin de gérer les déchets radioactifs de faible activité d'EACL et de permettre l'assainissement des terres. Le projet, en cours



d'évaluation environnementale, a fait l'objet d'auditions publiques en 2022. À la suite d'une directive de procédure émise par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), nous avons travaillé avec diligence avec les LNC pour continuer de progresser vers la guérison et la réconciliation avec les collectivités autochtones locales. Notre objectif est d'établir des relations fondées sur la confiance et menant à des résultats mutuellement bénéfiques.

J'ai été ravi, au cours de l'année, de m'entretenir avec les dirigeants et les collectivités autochtones. L'un des points saillants de l'année a été le lancement du programme Niigan Aki, qui signifie « la terre d'abord », un programme indépendant de surveillance de l'environnement dirigé par la Première Nation Sagkeeng et financé par EACL et les LNC. Le programme a été mis sur pied pour permettre à Sagkeeng de surveiller et de gérer son territoire et d'améliorer la compréhension du site et des activités des Laboratoires de Whiteshell, situés sur le territoire traditionnel non cédé des Sagkeeng.

La mission d'EACL est de stimuler l'innovation nucléaire afin d'offrir des technologies d'énergie propre et d'améliorer la qualité de vie des Canadiens, tout en respectant la terre. Et nous ne réussirons à accomplir notre mission qu'en collaborant avec les collectivités autochtones locales, en établissant des partenariats significatifs et en trouvant des domaines d'intérêt commun et d'intérêt mutuel. Nous sommes plus forts ensemble.

Fred Dermarkar, président et premier dirigeant

Qui nous sommes et notre modèle d'exploitation

EACL travaille à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives de pointe en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Ce faisant, elle contribue notamment à lutter contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouvelles méthodes de traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de remise en état des lieux.

Mission

Stimuler l'innovation nucléaire pour offrir des technologies énergétiques propres et améliorer la qualité de vie des Canadiens, tout en respectant la terre.

Vision

Exploiter le plein potentiel de l'expertise du Canada en technologie nucléaire pour assurer un avenir meilleur au Canada et dans le monde.

Nous nous acquittons de notre mandat en vertu d'un contrat à long terme conclu avec les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) pour la gestion et l'exploitation de nos sites.

Selon ce modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, nous établissons les priorités, surveillons le travail des LNC et évaluons leur rendement. EACL est propriétaire des sites, des installations, des actifs, de la propriété intellectuelle et s'acquitte des obligations environnementales, tandis que les LNC sont chargés des activités quotidiennes sur nos sites.

EACL accepte les plans annuels des LNC, et surveille et évalue leur rendement en fonction de cibles et de mesures fixées par EACL au début de chaque année. EACL surveille aussi deux importants contrats à coûts cibles, également avec les LNC, pour le déclassement et la fermeture de deux sites nucléaires : le réacteur nucléaire de démonstration, en Ontario, et les Laboratoires de Whiteshell, au Manitoba.

Le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur permet à EACL de tirer parti des connaissances et des compétences internationales pour faire progresser le travail et établir des priorités, tout en bénéficiant de la rigueur et de l'efficacité du secteur privé pour l'exploitation de nos sites. Ce modèle est appuyé par notre propre équipe d'experts qui possèdent l'expérience générale nécessaire pour assurer la surveillance du contrat avec les LNC et exercer des fonctions appropriées de supervision et de critique pour apporter une plus-value pour le Canada.



Travailler à la réconciliation

Les peuples autochtones assurent l'intendance des terres sur lesquelles sont situés les sites d'EACL depuis des temps immémoriaux. Conformément aux objectifs du gouvernement du Canada, EACL s'est engagée à parvenir à une réconciliation avec les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits grâce à une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, la compréhension mutuelle, ainsi que la mobilisation et la collaboration respectueuses et significatives.

Nous avons pris quatre engagements liés à la réconciliation :

- Écouter, comprendre, améliorer et prendre des mesures significatives pour faire avancer la réconciliation avec les nations et les collectivités autochtones sur les terres sur lesquelles nous exerçons nos activités.
- Apprendre continuellement à connaître l'histoire, la culture, les traditions et les visions du monde autochtones.
- Intégrer les connaissances et les valeurs autochtones dans les politiques, les procédures, les pratiques et les projets d'EACL afin qu'elles soient ancrées dans tout ce que nous faisons.
- Rechercher des moyens d'autonomiser les nations et les collectivités autochtones pour qu'elles participent aux projets sur l'ensemble des sites d'EACL.

Nous reconnaissons qu'il faut du temps, des ressources et des mesures concrètes qui renforcent la confiance, y compris élaborer conjointement des plans et des stratégies, intégrer les connaissances, les perspectives, les pratiques et les cérémonies autochtones dans toutes les opérations, donner la priorité aux initiatives de renforcement des capacités et élaborer des accords de relations à long terme pour appuyer ces engagements.





Créer un EACL diversifié et inclusif

EACL s'est dotée d'un *Plan d'action en matière de diversité et d'inclusion* qui vise trois grands objectifs, à savoir : 1) promouvoir une culture qui favorise la collaboration, la souplesse et l'équité; 2) attirer et fidéliser un personnel compétent, motivé et diversifié et l'amener à se perfectionner; 3) fournir les connaissances requises pour comprendre la signification et l'importance de la diversité et de l'inclusion. EACL est également membre de Parité d'ici 30, une initiative consacrée à l'égalité des salaires et de l'égalité des chances pour les femmes dans le secteur de l'énergie propre.

Cette année, nous avons également présenté le [Plan d'accessibilité](#) d'EACL, qui énonce nos objectifs, notamment rendre les espaces physiques à EACL plus accessibles et offrir plus de formation aux employés. EACL s'engage à être une organisation accessible pour les employés et à communiquer l'information accessible aux Canadiens.

Même si les femmes représentent actuellement 55 % de notre effectif et 50 % de notre conseil d'administration, EACL réaffirme son engagement de combler l'écart entre les sexes, particulièrement dans les rôles de leadership, et de renforcer la diversité et l'inclusivité de notre équipe. En outre, les minorités visibles représentent 9 % des effectifs d'EACL et les populations autochtones 2 %.

Durabilité

La durabilité est au cœur de tout ce que nous faisons et de la façon dont nous le faisons. Historiquement, l'énergie nucléaire a joué un rôle important dans la réduction de l'empreinte carbone du Canada et elle jouera un rôle encore plus important à mesure que le gouvernement du Canada s'engagera sur la voie de la carboneutralité d'ici 2050.

EACL travaille à promouvoir les intérêts du Canada grâce à des initiatives de pointe en science et technologie nucléaires et en protection de l'environnement. Elle contribue notamment aux efforts d'action climatique à l'aide de stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouveaux traitements médicaux, et à accélérer les projets d'assainissement de l'environnement.

De concert avec les LNC, nous promouvons l'élaboration et le déploiement de nouveaux projets nucléaires, en particulier les petits réacteurs modulaires (PRM), qui pourraient offrir des options d'énergie propre pour aider le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des émissions. Parallèlement, EACL et CNL, en collaboration avec les nations et les collectivités autochtones locales, font progresser certains des projets d'assainissement de l'environnement les plus importants et les plus complexes du Canada, qui sont essentiels à la viabilité de l'industrie nucléaire. Le déclassé et la gestion des déchets radioactifs responsable sont nécessaires pour décontaminer les sites d'EACL, remettre les lieux en état et prendre soin de l'environnement, et faire place à de nouvelles infrastructures qui soutiennent les réalisations futures, les partenariats et l'innovation dans les domaines de la santé, de l'énergie propre et de la gestion responsable de l'environnement.

Cette année, afin d'illustrer la façon dont la durabilité est reflétée dans toutes les activités d'EACL, le premier [Rapport sur la résilience face aux changements climatiques](#) a été publié. Ce rapport donne un aperçu des progrès de l'organisation et de l'harmonisation avec le cadre établi par le Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat, un ensemble de recommandations pour mettre en place une optique de durabilité dans quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les paramètres et les cibles.

Les changements climatiques constituent l'un des défis les plus pressants à relever de notre époque. En tant que société d'État fédérale œuvrant à la promotion des intérêts du Canada au moyen de la science et de la technologie nucléaires de pointe, EACL reconnaît l'importance de son rôle pour aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques.



Image conceptuelle : Third Way

Nos sites

Les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, constituent le site principal d'EACL et le plus grand complexe de science et de technologie au Canada. Les activités de recherche qui s'y déroulent soutiennent les responsabilités et les priorités du gouvernement fédéral dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité nucléaires, de l'énergie et de l'environnement, et fournissent des produits et services commerciaux à des tiers. Les Laboratoires de Chalk River font actuellement l'objet d'importants travaux de revitalisation en vue de les transformer en un complexe de science et de technologie nucléaires moderne de classe mondiale. Ce projet comprend des travaux de déclassé – près de 116 bâtiments et structures ont été déclassés depuis 2015 – et de restauration visant à décontaminer des sols et à protéger le milieu environnant.

Dans le cadre de son mandat, EACL est également responsable du nettoyage d'anciens sites contaminés et des déchets radioactifs, dont bon nombre sont le produit d'activités scientifiques et technologiques qui ont bénéficié aux Canadiens, par exemple, la production d'isotopes médicaux et des travaux de recherche pour le développement et le déploiement d'une énergie nucléaire sans émission de carbone.

En outre, EACL est responsable de la remise en état des lieux et de la gestion des déchets de sites à l'égard desquels le gouvernement canadien a accepté la responsabilité des déchets radioactifs historiques de faible activité, plus particulièrement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope, et le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord, aux Territoires du Nord-Ouest et dans le nord de l'Alberta.



Sites	Emplacement	Aperçu
Laboratoires de Chalk River	Chalk River (Ontario)	Les Laboratoires de Chalk River constituent le plus grand complexe scientifique et technologique du Canada. Entre 2016 et 2026, le gouvernement fédéral aura investi 1,3 milliard de dollars dans des infrastructures nouvelles et renouvelées, ce qui permettra de construire un campus scientifique et technologique nucléaire à la fine pointe de la technologie. Déjà, plusieurs nouveaux bâtiments, y compris de nouveaux laboratoires, ont été mis en service pour la réalisation de nos activités scientifiques. La transformation du site a également permis la réalisation de travaux d'envergure visant le déclassement de bâtiments et d'installations désuets, la remise en état des lieux et la gestion des déchets, y compris un projet de construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface ciblant l'élimination des déchets radioactifs de faible activité d'EACL. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.
Réacteur nucléaire de démonstration	Rolphton (Ontario)	Le réacteur nucléaire de démonstration a été le premier réacteur nucléaire du Canada à fournir de l'électricité au réseau de distribution et a été utilisé comme une importante installation de formation pour les ingénieurs et opérateurs en devenir. Il est maintenu en état d'arrêt sûr depuis plus de 30 ans. Les LNC ont proposé de déclasser le réacteur <i>in situ</i>. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.
Initiative dans la région de Port Hope	Port Hope et Clarington (Ontario)	L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la décontamination et de la gestion en toute sécurité des déchets radioactifs historiques de faible activité actuellement situés dans ces deux municipalités. Deux installations techniques de gestion des déchets près de la surface, spécialement conçues, ont été construites pour permettre la gestion des déchets à long terme.
Réacteur de Douglas Point	Kincardine (Ontario)	Le réacteur de Douglas Point est un réacteur nucléaire prototype actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclassement.
Réacteur Gentilly-1	Bécancour (Québec)	Le réacteur Gentilly-1 est un réacteur nucléaire prototype actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclassement.
Laboratoires de Whiteshell	Pinawa (Manitoba)	Les Laboratoires de Whiteshell étaient auparavant le deuxième plus important site de recherche d'EACL. Des travaux de déclassement y sont en cours en vue de la fermeture du site. Les plans des LNC comprennent un projet d'élimination <i>in situ</i> du réacteur de recherche WR-1. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.
Itinéraire de transport dans le Nord	Territoires du Nord-Ouest et nord de l'Alberta	L'Itinéraire de transport dans le Nord témoigne de l'engagement d'EACL à travailler de concert avec les peuples autochtones et les collectivités locales pour décontaminer les divers sites pouvant contenir de petites quantités de minerai d'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le nord de l'Alberta.

Réalisations de 2022-2023

Cette section du rapport met en lumière les principales cibles atteintes au cours de l'exercice en fonction des mesures de rendement décrites dans le Sommaire du plan d'entreprise d'EACL pour 2022-2023. Pour de plus amples renseignements sur nos réalisations et activités futures, veuillez visiter www.aecl.ca/fr/.



Participation des groupes autochtones, consultation et réconciliation



Nous avons entrepris notre démarche visant à renforcer nos relations avec les peuples et les collectivités autochtones et nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour établir de nouvelles relations avec les collectivités autochtones sur les terres où nous exerçons nos activités. Cette relation est ancrée dans les efforts visant à comprendre les points de vue des peuples autochtones et contribue à la guérison et à la réconciliation entre les peuples autochtones et tous les Canadiens.



Nous avons réalisé des avancées mesurables, mais nous reconnaissons qu'il faut du temps pour développer des relations constructives et fiables et que nous avons encore beaucoup à faire à cet égard. Nous avons créé un plan pour guider notre dialogue avec les peuples autochtones et nous travaillons à la mise en place d'un processus qui nous aidera à élaborer un plan d'action pour la réconciliation, élaboré en collaboration avec des partenaires autochtones avant 2025.

Il guidera la manière dont nous nous rapprochons des collectivités autochtones et dont nous nous efforçons d'intégrer leurs points de vue dans notre travail. Les LNC, en tant qu'exploitant de site, promoteur de projets et membre de la collectivité locale, sont également responsables du dialogue avec les peuples autochtones, ce qui comprend les projets d'assainissement de l'environnement, l'utilisation future des terres et l'aménagement des sites.

Cibles	Résultats
Élaborer ou renouveler entre trois et cinq ententes avec les collectivités autochtones.	Nous avons accompli des progrès sur plusieurs ententes tout au long de l'exercice, dont deux ont été conclues. D'autres continuent de faire l'objet de discussions.

Laboratoires nucléaires



EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de 70 ans. L'organisation a été au cœur de la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, ayant été l'hôte de la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Surtout, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie du réacteur CANDU qui a été développée et commercialisée par l'ancienne division des réacteurs CANDU d'EACL, et qui est utilisée aujourd'hui dans 19 réacteurs au Canada et dans 30 réacteurs (CANDU ou des dérivés du CANDU) à l'échelle internationale. Elle a également fourni les travaux de recherche et les installations ayant permis des percées décisives dans l'application positive des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt-60. Des travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques importantes, dont deux prix Nobel.

Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada, y compris par la production d'isotopes médicaux, ainsi que la fourniture d'applications en science et technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, de la lutte contre le terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne ainsi que le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine nucléaire.

Pour renforcer davantage ces capacités, le gouvernement fédéral investit 1,3 milliard de dollars sur 10 ans (depuis 2016) dans des infrastructures nouvelles et renouvelées, ce qui nous aide à construire un complexe de science et de technologie de pointe.

Les activités de science et de technologie nucléaires des Laboratoires de Chalk River appuient les besoins et les priorités du gouvernement fédéral et l'offre de service des LNC en recherche et développement appuie l'ensemble du secteur nucléaire au Canada. Surtout, les LNC alignent leurs activités en science et technologie sur les meilleures pratiques de gestion de projets, accroissent les revenus tirés des activités commerciales et optimisent les frais administratifs et de gestion afin de mettre toujours plus de science au service des Canadiens.



Plan de travail fédéral sur les activités de science et de technologie nucléaires

EACL surveille l'exécution du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires afin d'appuyer les priorités et les responsabilités fondamentales du gouvernement dans les domaines tels que la santé, la sûreté et la sécurité nucléaires, l'énergie et l'environnement. Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sert à établir, à maintenir et à maximiser les capacités qui sont propres aux LNC. En collaboration avec 14 ministères et organismes fédéraux, EACL veille à élaborer un programme qui répond à l'ensemble des besoins et des priorités du gouvernement fédéral et stimule l'innovation grâce au développement de technologies et d'applications, tout en appuyant les partenariats, les engagements et les obligations du Canada à l'échelle internationale.

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et de technologie nucléaires est axé sur quatre thèmes :

- 1) Soutenir le développement d'applications biologiques et comprendre les incidences de la radiation sur les êtres vivants.
- 2) Appuyer la gestion responsable de l'environnement et la gestion des déchets radioactifs.
- 3) Améliorer la sécurité sur le plan national et international, la préparation aux situations d'urgence nucléaire et les interventions en cas d'urgence nucléaire.
- 4) Soutenir la mise au point et l'utilisation sûre, sécuritaire et responsable des technologies nucléaires.

Les activités menées en 2022-2023 ont appuyé les priorités d'EACL, notamment l'appui aux priorités du gouvernement et l'atteinte de ses cibles en matière de changements climatiques en 2030 et en 2050, dont les suivantes :

- Faire avancer le développement et le déploiement des technologies des petits réacteurs modulaires au Canada afin d'éclairer les règlements, les évaluations et les politiques, comme la validation expérimentale des modèles prédictifs à l'appui de l'analyse de la sûreté et des demandes de permis, et le développement de capteurs pour surveiller les structures éloignées et souterraines.
- Étudier la sécurité et l'efficacité de l'actinium-225 pour soutenir de nouvelles utilisations médicales et développer la production de preuves de concept de radioisotopes de haute qualité pour les traitements contre le cancer.
- Soutenir les décisions des organismes de réglementation et les décisions relatives à l'octroi de permis pour les projets afin de comprendre le comportement des matériaux dans les réacteurs avancés, les petits réacteurs modulaires et le parc des réacteurs actuel en environnement extrême.
- Étudier les effets du vieillissement, de la corrosion et de la dégradation des matériaux du noyau pour les différents types de réacteurs, nouveaux et actuels, et développer des réseaux de pointe pour la surveillance en ligne.
- Déterminer si les petits réacteurs modulaires ont le potentiel de répondre aux besoins d'une exploitation minière éloignée à émissions de carbone quasi nulles.
- Contribuer à la capacité des services d'urgence du Canada en élaborant des techniques améliorées de biodosimétrie pour faciliter la rapidité du triage dans le cadre d'une intervention d'urgence, l'amélioration des techniques de mesure rapide des radionucléides et le développement de techniques de décontamination et de décontamination.
- Améliorer la compréhension de la base de l'efficacité biologique des différents rayonnements à des doses et à un débit de dose faibles.
- Faire évoluer les technologies pour améliorer la détection des matières nucléaires spéciales à la frontière.
- Étudier les considérations de sécurité nucléaire et d'intervention en cas d'urgence pour le déploiement de petits réacteurs modulaires dans des sites éloignés.
- Réduire les incertitudes en matière d'évaluation des risques de rayonnements à faible dose pour gérer les difficultés posées par la politique réglementaire, l'évaluation de la santé et les communications publiques au moyen d'études *in vivo* chez des souris.
- Améliorer la compréhension des impacts environnementaux et des déchets des petits réacteurs modulaires à l'appui du Plan d'action des petits réacteurs modulaires.
- Organiser des exercices afin de tester la résilience en matière de cybersécurité des centrales nucléaires dans le cadre d'une simulation à grande échelle de la cybersécurité des systèmes de contrôle et de sécurité dans les installations physiques.
- Appuyer les intérêts, les engagements et les ententes du Canada dans les domaines de la non prolifération, de la lutte contre le terrorisme et du désarmement, notamment le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Cibles	Résultats
Réaliser les projets de recherche présentés dans le Plan de travail fédéral sur les activités de science et de technologie nucléaires selon le calendrier et tels qu'ils sont décrits dans le plan annuel des LNC.	81 % des jalons des projets ont été atteints.

Laboratoires Nucléaires Canadiens en tant que laboratoire fédéral

En plus des travaux effectués pour les ministères et les organismes fédéraux en vertu du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LNC offrent des services et l'accès à leur expertise et leurs installations uniques sur une base commerciale. Ces capacités sont également mises au service d'organismes internationaux comme l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Agence pour l'énergie nucléaire.

En 2022-2023, les LNC ont poursuivi leurs travaux avec divers ministères et organismes publics, y compris Recherche et développement pour la défense Canada, dans le cadre du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Agence spatiale canadienne, Transports Canada, le ministère de la Défense nationale, la Garde côtière canadienne et Ressources naturelles Canada.

Cibles	Résultats
Proposer et élaborer de trois à cinq ententes de collaboration, protocoles d'entente ou autres ententes avec des organisations scientifiques.	11 nouvelles ententes ont été signées avec le gouvernement.

Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies

Le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies a été créé pour permettre aux LNC d'entreprendre des activités en science et technologie afin de développer des capacités et des compétences aux Laboratoires de Chalk River, dans l'objectif à long terme d'attirer et de retenir une expertise de classe mondiale et d'acquérir des aptitudes et des connaissances qui seront probablement nécessaires pour des possibilités à venir ou des possibilités émergentes. À l'instar des programmes similaires dans les laboratoires nationaux à l'échelle mondiale, ce fonds devrait promouvoir la pensée innovatrice, récompenser l'initiative, accorder les priorités à court terme avec la vision à long terme et améliorer l'engagement des employés.



Parmi les activités achevées en 2022-2023, mentionnons les suivantes :

- lancement de la cinquième itération de l’initiative stratégique de développement participatif SEED (Strategic, Enabling, Engaging, Development). Ce programme s’inspire du modèle des entreprises en démarrage et recueille les idées des employés en vue de nouveaux projets, en investissant dans ceux sélectionnés pour la filière de recherche;
- renforcement des capacités des installations d’essais des matières de moyenne activité du Centre pour la durabilité des réacteurs lors des travaux sur les matériaux et composants radioactifs non contaminés;
- poursuite des travaux dans des domaines nouveaux et émergents, notamment l’élaboration de modèles pour le couplage des processus de production d’hydrogène avec les petits réacteurs modulaires et aux processus d’échange d’isotopes de l’hydrogène, l’avancement de la modélisation du graphite nucléaire et la réalisation de recherches sur la thérapie alpha ciblée au moyen de nanocorps intracellulaires;
- la caractérisation des matériaux composites fabriqués à partir de nanotubes de nitrure de bore dans le cadre de la radioprotection dans l’espace. L’utilisation prévue de cette technologie est de fournir un matériau léger de protection contre les rayonnements pour les applications spatiales;
- un nouveau prototype de détecteur de neutrons fondé sur des aérogels de nanoparticules. Ce projet a été lancé à la suite de la réussite d’un projet SEED, dans lequel on a étudié une technologie d’aérogel de nanoparticules absorbant les neutrons en tant que possibles détecteurs de neutrons de rechange de l’He-3. Ce projet permettra aux LNC de maintenir et d’élargir son expertise unique en matière de détection de neutrons et de développement de nouveaux détecteurs de neutrons.

Cibles	Résultats
Maintenir et améliorer l’expertise et les capacités.	Sept des projets de cette année étaient des projets en cours au cours de l’exercice 2021-2022, et cinq étaient de nouveaux projets.

Activités de science et de technologie à des fins commerciales

Afin d’accroître et de renforcer l’expertise et les capacités scientifiques à Chalk River, les LNC fournissent des services techniques et des produits de recherche et de développement à des tiers à des fins commerciales. Les LNC continuent à travailler avec leurs clients habituels et étendent leur portée pour atteindre de nouveaux marchés, tout en gardant l’accent sur les réacteurs à eau légère, la sécurité nucléaire, les PRM et le secteur des nouveaux isotopes médicaux.

En accroissant leurs activités commerciales, les LNC sont en mesure de maintenir et d’améliorer leurs capacités scientifiques et techniques, y compris de retenir et d’attirer les meilleurs scientifiques dans leurs installations, ce qui contribue également à la réalisation des objectifs plus ambitieux du Canada en matière de science et d’innovation.

En s’appuyant sur les efforts déployés par le passé, en 2022-2023, les LNC ont continué de répondre aux demandes des clients existants et d’explorer de nouveaux marchés, dans la mesure où les restrictions liées à la COVID-19 étaient levées. Les domaines de travail comprenaient le soutien aux réacteurs nucléaires, l’hydrogène et le tritium, les isotopes, la radiobiologie et l’environnement, la sûreté et la sécurité, et les réacteurs de pointe.

Cibles	Résultats
Générer des revenus de plus de 65,3 millions de dollars.	Les revenus réels générés en 2022-2023 étaient de 63,6 millions de dollars.



Réacteur national de recherche universel

Après 60 ans de fonctionnement, le réacteur national de recherche universel a été mis à l'arrêt en mars 2018. Conçu au début des années 1950, ce réacteur de recherche à faible température et à faible pression a été à l'origine de bon nombre de réalisations dans une grande variété de secteurs industriels importants à l'échelle mondiale. Le réacteur national de recherche universel a été utilisé pour la mise à l'essai de nombreux concepts qui ont été ultérieurement appliqués au réacteur CANDU. Il a favorisé l'émergence de l'industrie mondiale de radio-isotopes médicaux et a fourni une source de neutrons permettant d'effectuer des recherches dans un grand éventail de sciences, appliquées et de base.

L'arrêt du réacteur a créé un immense vide dans les capacités de recherche aux Laboratoires de Chalk River. EACL et les LNC explorent actuellement les options concernant un futur réacteur de recherche.

Revitalisation des laboratoires de Chalk River

Propriétés d'EACL et gérés par les LNC, les Laboratoires de Chalk River comprennent plusieurs installations nucléaires accréditées et plus de 50 locaux de recherche uniques. Ils appuient les grandes priorités du gouvernement et de l'industrie en matière de science et de technologie nucléaires, y compris la recherche et les progrès réalisés dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité, de la gestion responsable de l'environnement et de l'énergie propre.

Les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblées et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et technologie, tout en demeurant flexibles pour s'adapter rapidement aux développements de pointe dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à fournir un complexe efficace et rentable qui remplacera les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés.

Dans le cadre du rôle d'EACL dans la surveillance des activités de gestion et d'exploitation de nos sites par les LNC, un accent clair est placé sur l'exploitation continue et sûre des laboratoires nucléaires et des sites de déclasserement. Au-delà du rôle de la CCSN qui, en tant qu'organisme de réglementation, veille à ce que toutes les activités nucléaires au Canada soient effectuées de façon sécuritaire, EACL anticipe un rendement élevé des LNC dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement.



EACL a également demandé aux LNC de transformer leurs activités afin d’optimiser les ressources et de réduire les coûts et les risques pour le Canada. L’objectif général est de créer un site qui prendra la forme d’un complexe rentable et moderne doté d’installations nouvelles et remises à neuf en vue de soutenir la croissance future des LNC. Tout investissement en immobilisations effectué aux sites d’EACL tiendra compte des pratiques exemplaires en matière de durabilité et de normes de construction écologiques, afin qu’EACL atteigne ses cibles de réduction des émissions de GES.

Le Plan d’immobilisations porte sur deux grands domaines :

- Infrastructure scientifique nouvelle – Ces investissements s’inscrivent dans un plan à long terme visant à revitaliser le site de Chalk River et à mettre en place des installations scientifiques nouvelles en vue de construire un complexe de science et technologie nucléaires moderne et de classe mondiale qui répond aux besoins du gouvernement et de l’industrie.
- Infrastructures du site – Des investissements ont dû être réalisés pour renforcer les installations et les infrastructures existantes et vieillissantes au site de Chalk River, notamment les réseaux de distribution d’eau potable, d’égouts pluviaux, de traitement des eaux usées, le réseau électrique et autres services publics. Ces investissements sont nécessaires pour répondre aux exigences en matière de réglementation et de santé, de sûreté, de sécurité et d’environnement, et pour maintenir la rentabilité et la fiabilité du site.

Les projets suivants transforment l’ensemble en un complexe de science et de technologie nucléaires moderne et faible en carbone de classe mondiale.

Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires – Le Centre combinera les capacités des installations existantes, mais désuètes, en une installation blindée moderne et un complexe de laboratoires de recherche. Cette nouvelle installation permettra de réaliser de nouvelles avancées dans le programme de science et technologie nucléaires, notamment en faveur du développement de petits réacteurs modulaires, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Il sera doté d’installations modernes blindées et d’un complexe de recherche en laboratoire. La construction a débuté en 2022 et devrait être achevée en 2028.

Centre de collaboration scientifique – Ce bâtiment de six étages servira de centre d’affaires et répondra aux prévisions de personnel actuelles et futures des LNC, favorisera l’efficacité des processus, la collaboration et le développement des affaires, et permettra un agrandissement potentiel en fonction de l’avenir des travaux et des programmes réalisés aux Laboratoires de Chalk River. Les travaux de construction vont bon train et devraient être terminés à la fin de 2023.

Cibles	Résultats
Achever et mettre en service de nouvelles installations non nucléaires.	Le Centre de collaboration scientifique a réalisé des travaux d'étanchéité aux intempéries, ce qui a permis de réaliser des progrès supplémentaires sur les finitions intérieures.
Améliorer la stabilité des paramètres des indicateurs sectoriels en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux normes de référence de l'industrie.	Les LNC ont obtenu un excellent rendement en matière de sécurité et se situent bien dans le quartile supérieur du rendement de l'industrie, tandis que d'autres indicateurs clés démontrent une solide amélioration continue.
Mettre en œuvre des mesures visant à réaliser les projections des LNC en matière de gestion des coûts d'exploitation tout en préservant la sécurité et la protection de l'environnement en vue d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science.	La pression sur les coûts attribuable à l'inflation survenue après la pandémie et à l'escalade anormale continue d'être un défi pour gérer l'incidence sur l'entreprise. Toutefois, l'accent principal mis sur la sécurité et le rendement environnemental continue d'être maîtrisé, tandis que des progrès solides ont été accomplis pour faire progresser les initiatives d'efficacité énergétique et de réduction de l'empreinte carbone, provenant de l'optimisation de l'automatisation des contrôles des bâtiments et de l'adoption de véhicules électriques et en continuant de permettre des stratégies de mission scientifique de base.



Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires

Le Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires représente l'investissement en immobilisations le plus important pour EACL aux Laboratoires de Chalk River. Il vise à combiner les capacités des installations existantes, mais désuètes, et à les transformer en des installations blindées modernes et en un complexe de laboratoires de recherche essentiels pour les activités nucléaires du Canada et son statut de nation nucléaire de Niveau 1. Les installations assureront un soutien continu au parc de réacteurs CANDU du Canada, aux besoins du gouvernement fédéral (particulièrement en matière de sûreté, de sécurité et d'analyse nucléolégale), et à des domaines émergents en science et technologie, comme les petits réacteurs modulaires et les technologies connexes de développement des combustibles.

Gestion responsable de l'environnement



EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers.

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaires depuis sept décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages pour le Canada et aux Canadiens – par exemple, la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), d'activité intermédiaire et de faible activité. Plusieurs sites, bâtiments et structures ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs, et doivent maintenant être décontaminés et démolis, et les déchets radioactifs, éliminés ou gérés de façon adéquate et sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario, conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières. Il s'agit de l'un des projets environnementaux les plus importants et les plus complexes au Canada.

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE), EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les coûts pour le Canada de façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs à long terme et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire ses obligations environnementales.

Ces travaux sont bien avancés, et des progrès notables ont été réalisés aux Laboratoires de Chalk River où plus de 115 bâtiments et installations vétustes ont déjà été démolis. Ces travaux permettent non seulement de réduire les obligations environnementales d'EACL et l'ensemble des coûts d'entretien du site, mais préparent également le terrain pour la construction de nouvelles installations dans le cadre du projet de revitalisation du site.

Travaillant en collaboration avec les nations autochtones et les collectivités locales, les experts de l'industrie et les principaux intervenants, EACL et les LNC font avancer les activités de déclassement et explorent les différentes solutions pour répondre aux enjeux et aux possibilités uniques associés à l'élimination à long terme de déchets radioactifs.

Remise en état des lieux, déclassement et gestion des déchets radioactifs aux Laboratoires de Chalk River

Ce secteur comprend les activités de déclassement et de gestion des déchets liées aux responsabilités d'EACL en matière d'environnement, de déclassement et de gestion des déchets aux Laboratoires de Chalk River.



Gestion et élimination des déchets aux Laboratoires de Chalk River

Les déchets radioactifs sont stockés de façon sécuritaire au site de Chalk River. Toutefois, il est nécessaire de mettre au point de nouvelles solutions de gestion et d'élimination à long terme pour divers types de déchets afin de permettre la remise en état des bâtiments, des terrains et des sols contaminés et de se détourner du stockage provisoire. À cet effet, les LNC ont proposé de construire une installation de gestion des déchets près de la surface visant l'élimination des déchets radioactifs de faible activité d'EACL, de même que de petites quantités de déchets provenant d'autres producteurs canadiens, comme les hôpitaux et les universités.

L'installation permettrait l'élimination de la grande majorité des déchets d'EACL actuellement stockés provisoirement, ainsi que des déchets produits par les activités de remise en état des terrains contaminés, des activités de déclassement et de l'exploitation continue des laboratoires nucléaires. Ce projet est essentiel à l'avancement des activités de déclassement et de remise en état aux sites d'EACL et à une meilleure protection de l'environnement.

En 2022-2023, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a tenu une audience publique en deux parties afin d'examiner la demande des LNC pour l'installation d'élimination près de la surface. La Commission a reporté sa décision jusqu'en 2023 et a demandé à son personnel, ainsi que celui d'EACL et des LNC de poursuivre le dialogue avec les Premières Nations de Kebaowek et Kitigan Zibi, et de continuer de les consulter, ainsi que d'obtenir d'autres éléments probants et de tenir une autre audience publique en 2023. EACL et les LNC ont tenu un dialogue actif avec les Premières Nations dans le but de nouer des relations et de répondre aux préoccupations non résolues concernant le projet.

Entre-temps, le stockage provisoire des déchets continue de prendre de l'ampleur pour accueillir les déchets produits dans le cadre des travaux de décontamination et de déclassement au site de Chalk River, ainsi que les opérations en cours dans le domaine des sciences et de la technologie nucléaires.

En ce qui a trait aux déchets d'activité intermédiaire d'EACL, les LNC ont continué de collaborer avec la Société de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de leurs travaux, demandés par le ministre des Ressources naturelles, afin d'élaborer une stratégie intégrée pour les déchets radioactifs du Canada. Les déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) d'EACL sont destinés à être éliminés dans le dépôt proposé de la Société de gestion des déchets nucléaires. Les projets de gestion du combustible usé sont expliqués plus en détail dans la section Gestion du combustible usé et rapatriement d'uranium hautement enrichi, ci-dessous.

Les LNC gèrent également les stocks de déchets liquides hautement radioactifs entreposés d'EACL, qui constitue un sous-produit de la production d'isotopes médicaux. Ils ont entrepris un projet qui consiste à enlever et à traiter sécuritairement les déchets liquides radioactifs hérités se trouvant actuellement dans des réservoirs au site de Chalk River et à déclasser les réservoirs et les structures connexes.

En attendant de trouver et de mettre en place des solutions d'élimination, les LNC continuent de gérer les stocks de déchets radioactifs existants dans les installations de gestion de déchets prévues à cet effet au site de Chalk River, d'une façon qui soit sécuritaire et qui réduit au minimum les répercussions sur l'environnement.

Cibles	Résultats
Élaborer un programme pour les déchets radioactifs lorsqu'il n'existe aucun plan d'élimination. Ce programme sera aligné sur les travaux réalisés par la Société de gestion des déchets nucléaires, comme il a été demandé par le ministre des Ressources naturelles, afin d'élaborer une stratégie intégrée pour les déchets radioactifs du Canada.	EACL a participé au processus dirigé par la Société de gestion des déchets nucléaires dans l'élaboration d'une stratégie intégrée des déchets radioactifs pour le Canada. Au printemps 2023, Société de gestion des déchets nucléaires n'avait pas encore présenté au ministre des Ressources naturelles des recommandations sur cette stratégie.
Recevoir les déchets radioactifs de faible activité provenant du site des Laboratoires de Whiteshell en vue de leur stockage ou de leur élimination.	Les déchets radioactifs de faible intensité provenant des Laboratoires de Whiteshell continuent d'être expédiés aux Laboratoires de Chalk River pour leur stockage et leur élimination éventuelle.
Obtenir l'approbation réglementaire pour commencer les travaux de construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface.	Le processus d'approbation réglementaire est toujours en cours à la suite de la directive procédurale émise par le Conseil à l'été 2022.

Restauration environnementale au site des Laboratoires de Chalk River

Les activités de science et technologie nucléaires réalisées depuis plus de 70 ans au site de Chalk River ont mené à la production de différents déchets radioactifs et autres déchets dangereux. Ces déchets sont gérés soigneusement dans des zones spéciales, couramment appelées zones de gestion des déchets. Bien que la majeure partie du site de Chalk River demeure intacte, certaines zones, notamment les zones de gestion de déchets, contiennent des sols contaminés et des déchets qui doivent être récupérés et traités en vue de leur élimination définitive. Étant donné que le site contient encore un volume important de déchets enfouis, de sols contaminés et d'émanations connexes, des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la protection de l'environnement. D'ici là, les déchets sont gérés de façon sécuritaire et étroitement surveillés.

La remise en état des zones de gestion des déchets ne peut pas progresser tant que l'installation de gestion des déchets près de la surface n'est pas opérationnelle. L'objectif est d'aligner l'achèvement de la planification des activités de caractérisation et de remise en état des zones de gestion des déchets avec la disponibilité de l'installation.

Cibles	Résultats
Finaliser les plans de caractérisation et de décontamination de diverses zones de gestion des déchets du site de Chalk River.	La caractérisation des zones de gestion des déchets du site de Chalk River est en cours. Les LNC ont élaboré un plan d'assainissement pour la zone F de la gestion des déchets, qui est l'une des zones de gestion des déchets du site de Chalk River.

Déclassement au site des Laboratoires de Chalk River

Le site de Chalk River renferme de nombreux bâtiments désaffectés et vétustes qui doivent être décontaminés, déclassés et démolis. La construction du site remonte à 1940, et quelques bâtiments toujours en place datent de cette époque. Certains ont abrité les installations pour les activités de science et technologie nucléaires (et peuvent donc présenter un certain niveau de contamination radioactive), tandis que d'autres ont servi de bâtiments auxiliaires (par exemple, atelier d'usinage, garages, etc.). Ces installations et bâtiments sont désuets pour la plupart, ne répondent plus aux besoins d'exploitation et contribuent aux coûts élevés du site liés à l'entretien régulier aux fins de la sûreté et de la sécurité, à la consommation d'électricité, entre autres. Des bâtiments doivent aussi être démolis pour pouvoir procéder à la revitalisation du site de Chalk River.

Depuis 2015, le rythme des activités de déclassement au site de Chalk River s'est considérablement accéléré; en effet, plus de 115 bâtiments et structures ont été décontaminés, déclassés et démolis. Ces travaux réduisent considérablement les coûts du site et permettent ainsi la construction d'installations de science et de technologie nucléaires de classe mondiale plus sûres et plus durables. Il convient également de noter qu'en raison du retard dans l'approbation de l'installation de gestion des déchets près de la surface, le stockage provisoire des déchets a été prolongé pour favoriser l'avancement des activités de décontamination et de démolition des bâtiments.

Cibles	Résultats
Démolir cinq bâtiments et structures.	Six immeubles ont été démolis au cours de l'exercice 2022-2023.



Gestion du combustible utilisé et rapatriement d'uranium hautement enrichi

De l'uranium hautement enrichi (UHE) en provenance des États-Unis a été utilisé au site de Chalk River comme combustible pour le réacteur, ainsi que pour la production d'isotopes médicaux. Ce matériau exige un niveau de sécurité élevé de même que des installations de stockage coûteuses et sophistiquées. Dans le cadre de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire (une initiative visant à réduire les risques de prolifération en centralisant des stocks d'uranium hautement enrichi dans un nombre moins élevé d'emplacements dans le monde), EACL travaille avec le département de l'Énergie des États Unis et les LNC afin de retourner (rapatrier) ce matériau aux États-Unis pour qu'il soit transformé et réutilisé. Cette initiative représente pour le Canada une solution sûre, sécuritaire, opportune et permanente à la gestion à long terme de ce matériau.

Les LNC poursuivent également les efforts pour regrouper les stocks de combustible utilisé d'EACL, qui consistent à transférer le combustible utilisé actuellement stocké dans différents emplacements au Canada au site des Laboratoires de Chalk River. Le regroupement du combustible utilisé dans un seul et même endroit permettra de le gérer de façon plus sûre et sécuritaire et de réduire les coûts, en attendant que la Société de gestion des déchets nucléaires élabore une solution d'élimination permanente.

Cibles	Résultats
Continuer d'enquêter et poursuivre l'élimination ou le rapatriement de matières combustibles fraîches et irradiées afin de réduire davantage les responsabilités du Canada.	Le rapatriement du combustible s'est poursuivi, conformément aux engagements pris par le Canada au Sommet sur la sécurité nucléaire. Au total, six expéditions ont été effectuées au cours de l'exercice 2022-2023, ce qui a réduit les risques pour le Canada.
Planifier les activités visant les expéditions de combustible utilisé d'EACL au site de Chalk River et entamer les activités de consultation auprès des intervenants et des collectivités autochtones. Divers niveaux de mobilisation ont déjà eu lieu.	Des activités de planification et de consultation des intervenants et des Autochtones sont en cours.
La nouvelle installation de stockage de combustible est prête à recevoir le combustible utilisé d'EACL.	L'infrastructure a été construite et les examens et approbations définitifs sont en cours.

Déclassement des réacteurs prototypes

Gentilly-1 et Douglas Point sont des réacteurs nucléaires prototypes à l'arrêt, propriétés d'EACL, situés respectivement à Bécancour, au Québec, et à Kincardine, en Ontario. Ces réacteurs ont été utilisés de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 pour faire progresser la mise au point des réacteurs à eau légère bouillante (Gentilly-1) et des réacteurs de puissance à condenseur de vapeur (Douglas Point). Les deux réacteurs ne fonctionnent plus et sont actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclassement.

Au départ, le déclassement de ces réacteurs nucléaires prototypes n'était pas prévu avant de nombreuses décennies. Toutefois, dans le cadre des efforts visant à réduire les coûts liés au stockage et à la surveillance de cette infrastructure vieillissante, des plans de déclassement sont en voie de préparation pour devancer l'échéancier. Afin d'aller de l'avant avec le déclassement de certains bâtiments non nucléaires au site de Douglas Point, les LNC ont présenté une demande de modification de leur permis d'exploitation. L'autorisation de commencer à enlever ces installations a été accordée en 2021. À Gentilly-1, l'enlèvement de l'amiante et l'élimination des déchets actifs secs en vrac se poursuivront en 2022-2023.

Cibles	Résultats
Démolir les installations de soutien/superflues sur le site du réacteur de Douglas Point.	Toutes les isolations de bâtiments sont terminées, et l'entrepreneur en démolition se mobilise au cours de l'exercice 2023-2024 pour démolir les édifices administratifs et à turbine à Douglas Point.
Examiner les options relatives au transport du combustible de Douglas Point et Gentilly-1 aux Laboratoires de Chalk River.	Des préparatifs sont en cours pour le regroupement du combustible de la centrale Gentilly-1 aux laboratoires de Chalk River. La décision de regrouper le combustible Douglas Point aux Laboratoires de Chalk River est actuellement en suspens jusqu'à ce qu'il soit établi l'endroit où sera situé le dépôt canadien en couches géologiques profondes pour le carburant.

Initiative dans la région de Port Hope

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada à l'égard de la décontamination et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de relocaliser et de gérer de façon sécuritaire environ 2,1 millions de mètres cubiques de déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. Pour y parvenir, deux projets sont entrepris à cette fin : ceux de Port Granby et de Port Hope. Ces deux projets visent le déclasserement de matériaux contaminés et la construction d'une installation de gestion près de la surface (une dans chaque municipalité). Le projet de Port Granby est maintenant achevé, mais celui de Port Hope est beaucoup plus complexe et se poursuivra au cours des prochaines années.

De nombreuses difficultés ont surgi du fait de l'augmentation de la portée du projet sur de nombreux fronts au cours de l'avancement des travaux de déclasserement, en raison du volume plus important que prévu de déchets devant être éliminés. Sur le site de Port Granby, le volume total estimé des déchets a été 1,36 fois supérieure à l'estimation initiale (de 550 000 m³ à 750 000 m³) en raison du spectre de contamination plus large. Cela dit, les travaux d'assainissement ont été terminés à l'automne 2020, l'installation est maintenant recouverte et fermée, et les voies internes ont été enlevées. Le site de Port Granby est en transition vers une phase d'entretien et de surveillance à long terme.

Dans le cadre du projet Port Hope, la dernière cellule de l'installation de gestion des déchets à long terme a été achevée en 2022-2023. Les activités de remise en état du port de Port Hope ont également progressé après les arrêts occasionnés par la COVID-19. Les travaux de remise en état des quatre sites d'entreposage temporaire, du site de regroupement de la rue Pine, du site de la rue Strachan, des aqueducs et du site de la rue Mill sont maintenant terminés. L'assainissement des terrains situés directement sous les viaducs ferroviaires et autour d'eux a également été achevé en 2022-2023.

La remise en état des sites industriels s'est également poursuivie avec le début des travaux dans le secteur de la lagune Chemetron, le parc Lions et le site de gazéification du charbon. Le site d'assainissement du site de Highland Drive a commencé à la fin de 2022-2023 et prendra fin en 2023-2024.

L'étendue des travaux et la réalisation de la remise en état des propriétés résidentielles représentent les plus grands défis de ce projet. À mesure que les activités de caractérisation ont progressé, le nombre de propriétés individuelles nécessitant des travaux de remise en état a augmenté. Les propriétaires et résidents de Port Hope ont exprimé leur mécontentement quant à la durée des travaux de remise en état de leurs propriétés. L'expérience des LNC dans le domaine a permis de constater qu'un nombre important de nettoyages de propriétés sont dictés par les critères génériques et prudents de présence d'arsenic et d'uranium dans le sol. Par conséquent, les LNC recommandent de modifier les critères de nettoyage de l'Initiative pour la région de Port Hope en ce qui a trait à l'arsenic de manière à réduire les incidences environnementales négatives non désirées et les perturbations dans la collectivité.



Les LNC ont présenté une demande à la CCSN pour modifier les critères d'assainissement et ont engagé le dialogue avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, la municipalité, les collectivités autochtones locales et le public afin de faire avancer cette demande. On pourrait ainsi réduire au minimum les répercussions négatives involontaires sur l'environnement et les perturbations causées par le projet dans la collectivité tout en protégeant la santé humaine et l'environnement. Il est important de noter que cela s'inscrit toujours dans le respect de l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'entente juridique initiale avec les municipalités de laisser les propriétés de telle sorte qu'elles puissent servir « sans restriction à tous les usages actuels et prévisibles ». Si les critères de décontamination révisés étaient acceptés par la CCSN, cela aurait pour effet de réduire la portée de la décontamination et le nombre total de propriétés nécessitant une remise en état.

Cibles	Résultats
Restaurer le site d'assainissement de Port Granby et faire en sorte que l'installation de gestion des déchets à long terme fasse l'objet d'une surveillance de longue durée.	La remise en état du site de Port Granby est terminée. Le site de Port Granby est en transition vers une phase d'entretien et de surveillance à long terme.
Inviter les collectivités et les nations autochtones locales à explorer les options, et recueillir leurs commentaires sur les modifications possibles aux critères de nettoyage pour le projet de Port Hope.	Le dialogue avec les nations autochtones, la municipalité locale et les membres des collectivités se poursuit.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

Tar l’entremise d’EACL, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité des déchets historiques faiblement radioactifs dont le propriétaire initial n’existe plus et dont le propriétaire actuel ne peut raisonnablement être tenu pour responsable. EACL gère ces responsabilités à l’aide des LNC, lesquelles responsabilités englobent le traitement des déchets radioactifs historiques de faible activité dans divers sites canadiens (à l’exclusion de l’Initiative dans la région de Port Hope, mentionnée précédemment). Ces sites comprennent notamment ceux des projets transitoires continus de gestion des déchets et de remise en état, dont la plupart sont situés en Ontario, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Grâce à la planification et à la participation des intervenants et des groupes autochtones, les activités de remise en état le long de l’itinéraire de transport dans le Nord étaient en cours.

Cibles	Résultats
Mobiliser les intervenants locaux et les collectivités autochtones pour convenir de plans de nettoyage de la phase 2 pour les sites le long de l’itinéraire de transport dans le Nord situé dans le sud-est des Territoires du Nord-Ouest et le nord de l’Alberta.	Les activités de mobilisation se sont poursuivies avec les intervenants locaux et les collectivités autochtones au sujet des plans de nettoyage de la phase 2.

Déclassement et fermeture des Laboratoires de Whiteshell

Situé à Pinawa, au Manitoba, le site des Laboratoires de Whiteshell est le deuxième plus grand site d’EACL exploité par les LNC. Il a été créé en 1963 à titre de laboratoire de recherche portant sur le plus grand réacteur nucléaire modéré à eau lourde à refroidissement organique du monde, le WR-1. Les installations comprenaient également un réacteur SLOWPOKE ainsi que des installations de cellules chaudes blindées et d’autres laboratoires de recherche nucléaire. Le site comprend aussi une section réservée à la gestion des déchets radioactifs en vue de stocker provisoirement des déchets radioactifs pour le site de Whiteshell qui a été créé à la suite de l’exploitation du réacteur de recherche et des Laboratoires nucléaires.

En 1998, le gouvernement du Canada a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclassement sont en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d’OGEE et compte tenu de son engagement accru à s’acquitter de ses responsabilités en matière d’environnement et de déclassement, EACL a demandé aux LNC d’accélérer et de terminer le déclassement du site. Les LNC ont donc proposé de déclasser et de fermer le site d’ici 2027, soit environ 30 ans à l’avance sur le calendrier précédent. L’accélération du déclassement du site comprend une proposition de déclassement du réacteur WR-1 in situ par les LNC. Ce projet fait actuellement l’objet d’une évaluation environnementale.

Depuis 2016, les LNC mènent des évaluations environnementales et techniques et sollicitent la participation des organismes de réglementation, des nations autochtones, des municipalités locales et du public afin de communiquer de l’information sur l’élimination *in situ*, de recueillir des avis et de répondre aux questions et aux commentaires sur le projet proposé.

En 2022-2023, les LNC ont présenté une version définitive de son énoncé des incidences environnementales à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, en s'appuyant sur son travail visant à élargir la compréhension des perspectives municipales et autochtones au moyen d'initiatives de renforcement des capacités collaboratives, d'études sur les connaissances traditionnelles et de la participation communautaire aux activités de surveillance des sites.

D'autres activités visant à faire progresser le déclassé des Laboratoires Whiteshell ont été la décontamination et la démolition de plusieurs bâtiments. Toutefois, d'importants défis se posent désormais en raison de la complexité et du niveau de danger associés à la récupération, au traitement et au transport des déchets radioactifs qui sont actuellement stockés dans une section réservée à la gestion des déchets radioactifs appelée « tubes verticaux » et dans des réservoirs. Il s'agit de structures en béton, la plupart enfouies sous la surface, qui contiennent des déchets radioactifs de moyenne activité et possiblement des matières nucléaires fissiles dont les caractéristiques ne peuvent être entièrement établies avant le début du processus de récupération. Compte tenu du niveau de risque associé à la récupération de ces déchets, les LNC ont dû ajuster leur approche, qui est maintenant plus complexe et onéreuse (car elle repose sur l'utilisation d'un équipement téléguidé et la robotique) afin de protéger les travailleurs et l'environnement.

Cibles	Résultats
Déclasser la majorité des bâtiments du complexe principal d'ici 2022.	Vu les complexités liées à la récupération de certains des déchets situés dans la zone de gestion (dont il a été question précédemment), il a été décidé de prolonger le cycle de vie de nombreux bâtiments au-delà de 2022 afin de répondre aux besoins du personnel et des opérations.
Préparer le système de récupération pour la mise en service des tubes verticaux et des réservoirs.	La conception du système de récupération a été avancée en 2022-2023, et des essais devraient être effectués au cours du prochain exercice.
Présenter la version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales pour le projet de démantèlement <i>in situ</i> du réacteur WR-1.	Les LNC ont présenté la version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales en 2022-2023 et le document fait l'objet d'une vérification d'exhaustivité par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Elle fait actuellement l'objet d'examen techniques finaux par l'équipe d'examen fédérale, provinciale et autochtone.

En prévision de la fermeture définitive du site et de l'incidence qu'elle pourrait avoir sur la collectivité locale, EACL continuera de travailler avec les collectivités et les collectivités autochtones locales afin de discuter de l'avenir des terrains d'EACL, ce qui pourrait inclure la possibilité d'installer un petit réacteur modulaire sur le site de Whiteshell. D'autres consultations à cet effet auront lieu en 2023-2024.



Niigan Aki

En 2022, EACL, la Première nation de Sagkeeng Anicinabe et les LNC ont lancé le programme Niigan Aki, qui signifie « la terre d'abord », un programme indépendant de surveillance environnementale dirigé par la Première Nation de Sagkeeng Anicinabe. Élaboré et administré par la Première Nation de Sagkeeng, avec les ressources et le soutien d'EACL et des LNC, le programme a été mis sur pied pour permettre à Sagkeeng de surveiller et de gérer son territoire et d'améliorer la compréhension du site et des activités des Laboratoires de Whiteshell, situés sur le territoire traditionnel non cédé des Sagkeeng.

Fermeture du site du réacteur nucléaire de démonstration

Le réacteur nucléaire de démonstration situé à Rolphton, en Ontario, a été le premier réacteur canadien à énergie nucléaire et a servi de prototype pour la conception des réacteurs CANDU. Pendant 25 ans, le réacteur a produit de l'énergie à faible émission de carbone et a été utilisé comme centre de formation pour les exploitants et les ingénieurs des centrales nucléaires au Canada et ailleurs dans le monde. Le réacteur nucléaire de démonstration a cessé ses activités en 1987. Les premières étapes de déclasserment ont été achevées par la suite, notamment l'élimination de tout le combustible nucléaire sur le site et le drainage des systèmes. Le site a été maintenu en état d'arrêt sûr pendant les 30 dernières années.

Compte tenu de ses objectifs visant à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclasserment, EACL a demandé aux LNC de proposer des plans pour le déclasserment et la fermeture sécuritaires du site du réacteur. À cet effet, les LNC ont proposé le déclasserment du réacteur *in situ*, c'est à dire son immobilisation par un coulis (du ciment), le réacteur se trouvant sous la surface. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

Depuis le lancement du processus d'évaluation environnementale en 2016, les LNC ont développé leur dossier de sûreté et préparé des études scientifiques en vue de fournir toute la documentation nécessaire et de répondre aux préoccupations des intervenants et des groupes autochtones. La version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales a été présentée en 2023. Bien que l'échéancier du projet ait été repoussé de plus de trois ans, cette situation a favorisé une plus grande participation des intervenants et des collectivités autochtones au projet qui a permis de recueillir des commentaires et d'ajuster au besoin l'approche proposée. Les activités ont inclus de nombreuses rencontres, des visites du site et des activités de sensibilisation auprès des collectivités autochtones, y compris l'octroi de financement pour renforcer les capacités et favoriser des études sur le savoir traditionnel, et permettre aux collectivités autochtones de faire appel à des experts techniques pour formuler des commentaires sur l'Énoncé des incidences environnementales.

Cibles	Résultats
Présenter la version préliminaire de l'Énoncé des incidences environnementales pour le projet de démantèlement <i>in situ</i> du réacteur nucléaire de démonstration.	Les LNC prévoient présenter une version préliminaire de l'Énoncé des incidences environnementales (EIE) à la Commission canadienne de sûreté nucléaire en 2023-2024. La CCSN a prolongé le processus d'audience de l'installation de gestion des déchets près de la surface, ce qui a une incidence directe sur le moment où l'EIE du réacteur nucléaire de démonstration peut être présenté.

Déchets de tiers

Les sites et les capacités de gestion des déchets d'EACL sont uniques au Canada. Historiquement, EACL a accepté de petites quantités de déchets radioactifs provenant d'installations canadiennes, notamment les hôpitaux et les universités. Les LNC continuent de fournir ces services à des tiers pour la manutention, le stockage et l'élimination des déchets radioactifs. Ces activités sont menées selon le principe de recouvrement complet de coûts et ne requièrent aucun financement gouvernemental. Les budgets sont présentés dans un souci d'exhaustivité.

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le Rapport de gestion a été examiné par le Comité d’audit d’EACL et a été approuvé par son conseil d’administration. Il renferme des commentaires sur le rendement d’EACL pour l’exercice terminé le 31 mars 2023 et doit être lu conjointement avec les états financiers et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le Rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d’EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 16 juin 2023, lors de son approbation par le conseil d’administration d’EACL. Ces énoncés prospectifs, de par leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Organisation

EACL est une société d’État mandataire qui rend compte au Parlement par l’intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Les activités d’EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d’entrepreneur d’EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d’eau lourde.

Les activités d’EACL comprennent toutes celles qui sont liées à la gestion et à la surveillance du modèle d’organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, y compris les activités de gestion responsable de l’environnement de même que les Laboratoires nucléaires. Ainsi, EACL établit des priorités à l’égard des LNC, surveille le contrat et évalue leur rendement. EACL soutient aussi le gouvernement du Canada dans l’élaboration d’une politique nucléaire.

Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au-delà des risques organisationnels internes et inclut la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permet de faire le suivi des plans et des activités, et d’atténuer les risques, au besoin. La présente rubrique expose les principaux risques et les principales possibilités qui pourraient se répercuter sur les résultats financiers.

Rendement de l’entrepreneur : Étant donné qu’EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l’exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l’entrepreneur n’exécute pas les travaux et n’obtienne pas le rendement attendu, tel qu’il en a été convenu dans les plans. Pour atténuer ce risque et favoriser le comportement approprié, le contrat avec les LNC est soigneusement structuré pour inclure plusieurs mécanismes de suivi du rendement des LNC par EACL. Parmi ces mécanismes de suivi du rendement, le plus important est le plan de mesure du rendement qui est utilisé par EACL pour établir des priorités reposant sur des cibles éloignées réalisables, afin d’optimiser les ressources pour le Canada. L’évaluation régulière de l’entrepreneur par rapport au plan tout au long de l’année permet à EACL de souligner les forces et les faiblesses et donne à l’entrepreneur l’occasion d’apporter des correctifs nécessaires.

Coûts liés à l'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur national de recherche universel en mars 2018 a exercé des pressions sur les coûts et le financement. Cette situation est attribuable à la combinaison des pertes de revenus tirés des activités du réacteur (notamment les ventes d'isotopes), à la diminution du financement du réacteur national de recherche universel et aux coûts de site qui n'ont pas diminué proportionnellement. Les principales mesures d'atténuation comprennent la collaboration avec les LNC visant à examiner toutes les options permettant de réduire les coûts et d'accroître les revenus. Cette obligation est activement respectée et mise en œuvre afin d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science, tout en protégeant les travailleurs, la population et l'environnement.

Ressources humaines : EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts nationaux et internationaux, dont plusieurs possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires aux termes d'ententes d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, tant du point de vue gouvernemental qu'entrepreneurial. L'objectif d'EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour surveiller le contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et d'assurer l'optimisation des ressources pour le Canada.

- Compte tenu de la petite taille d'EACL, la capacité de s'adapter aux exigences changeantes en matière de ressources dans les différents secteurs de l'organisation et de remplacer les employés en congé à court terme lorsque cela est nécessaire représente un défi constant. Pour gérer ce problème, EACL s'efforce de s'adapter et d'être flexible en octroyant un certain nombre de contrats de service à des tiers pour renforcer les ressources au moment et aux endroits nécessaires, et en procédant à la formation croisée des employés lorsque l'occasion se présente. EACL a également élaboré un plan de relève qu'elle revoit régulièrement. De plus, EACL examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale.

Évaluations environnementales : Dans le cadre des responsabilités d'EACL en matière de gestion responsable de l'environnement, trois projets font actuellement l'objet d'évaluations environnementales réalisées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire :

- construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River;
- déclassement *in situ* du réacteur de recherche WR-1 au site de Whiteshell;
- déclassement *in situ* du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario.

La réussite de ces projets dépend principalement du contexte réglementaire et de la participation du public et des communautés autochtones, ce qui est discuté plus en détail dans la rubrique suivante. Les trois projets ont subi des retards considérables attribuables à une participation du public et des communautés autochtones plus importante que prévu, aux études techniques supplémentaires demandées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et aux incidences de la COVID-19. Il a donc fallu consacrer plus de temps en vue d'élaborer un dossier de sûreté pour chaque projet, notamment : apporter des ajustements en fonction de la rétroaction et des commentaires formulés par l'organisme de réglementation, d'autres organismes publics, le public et les groupes autochtones; poursuivre les efforts visant la mobilisation des groupes de parties prenantes et de groupes autochtones clés; mener des activités de communication visant à faire mieux comprendre le but de ces projets – la protection de l'environnement – ainsi que le rôle précis d'EACL. Dans l'ensemble, bien que ces retards aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, ils permettent une plus grande participation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui des dossiers de sûreté des projets (lesquelles facilitent également la participation du public et des groupes autochtones).

Le projet d'installation de gestion de déchets près de la surface est en bonne voie d'avancement, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ayant tenu une audience publique en deux parties, en février et en mai-juin 2022. En juillet 2022, la CCSN a rendu une décision pour prolonger la période de consultation des Autochtones, selon laquelle le personnel de la CCSN, des LNC et d'EACL devait soumettre des éléments probants et des renseignements supplémentaires au sujet de la participation et de la consultation avant la fin du mois de janvier 2023, ce délai ayant été prolongé jusqu'au 1^{er} mai 2023. Une audience supplémentaire pour les nations et les communautés autochtones aura lieu en juin 2023.

Examen financier

	31 mars	
(en millions de dollars)	2023	2022
	\$	\$
Revenus		
Crédits parlementaires	1 083	1 009
Revenus tirés des activités commerciales	137	137
Revenus d'intérêts	16	3
Autre produit	7	20
	1 243	1 169
Charges		
Coût des ventes	87	88
Charges de fonctionnement	75	100
Charges contractuelles	247	240
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(28)	1 317
	381	1 745
Excédent (déficit) de l'exercice	862	(576)

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 1 083 millions de dollars à l'exercice 2022-2023, soit une augmentation de 74 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation est en grande partie attribuable à l'augmentation des activités de déclassement, de gestion des déchets et d'assainissement des sites contaminés, ainsi qu'aux dépenses en immobilisations.

Revenus tirés des activités commerciales

En 2022-2023, les revenus se sont élevés à 137 millions de dollars, une somme semblable à celle de 2021-2022. Les revenus comprenaient ceux tirés de la vente de technologies et des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. Il y a eu une légère augmentation des ventes d'eau lourde qui a compensé une diminution semblable des activités commerciales.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont gagnés sur la trésorerie, les placements à court terme et les placements détenus en fiducie. L'augmentation des revenus gagnés par rapport à l'exercice précédent est attribuable à l'augmentation des taux d'intérêt.

Autres produits

Les autres produits se rapportent à des règlements commerciaux comptabilisés au cours de l'exercice.

Coût des ventes

Le coût des ventes est similaire à celui de l'exercice précédent et est comparable en pourcentage aux revenus de l'exercice précédent.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 75 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à 100 millions de dollars en 2021-2022. La baisse s'explique principalement par les règlements commerciaux s'élevant à 20 millions de dollars payés au cours de l'exercice précédent, ainsi que par les radiations de travaux de construction en cours, totalisant 6 millions de dollars, comparativement à 2 millions de dollars pour l'année en cours.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat avec les LNC pour l'exploitation de ses sites. Une partie des dépenses liées aux LNC est présentée par EACL à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour 2022-2023 totalisent 247 millions de dollars, comparativement à 240 millions de dollars en 2021-2022. L'écart par rapport à l'exercice précédent est en grande partie attribuable à l'augmentation des dépenses consacrées aux activités de science et de technologie nucléaires pendant l'exercice en cours.

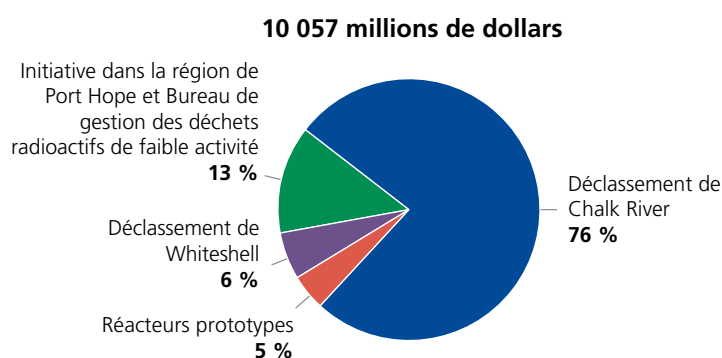
Charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

Les charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et la perte (le gain) de réévaluation sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation auront une incidence sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de l'exercice, il en résultera une diminution des charges liées au déclassé, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Voir la note 11 pour connaître l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation.

La diminution de 1 345 millions de dollars en 2022-2023 est principalement attribuable à une variation du taux d'actualisation de cet exercice par rapport à l'exercice précédent en raison de l'utilisation d'une méthodologie à taux courant dans le cadre de l'adoption de la nouvelle norme CCSP Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Le passif au titre du déclassé et des sites contaminés est constitué d'un ensemble de montants estimatifs des coûts projetés des projets de déclassé, de remise en état des lieux et de gestion des déchets, dont certains seront réalisés dans un avenir lointain. Lorsqu'ils sont prêts à être mis en œuvre, les projets sont soumis à un examen plus poussé en vue de leur exécution, ce qui peut entraîner des hausses dans les estimations. Cela s'explique par le fait que ces projets visent des sites hérités et qu'ils comportent un niveau élevé d'incertitude quant aux sites, aux déchets et aux niveaux de contamination. Au fur et à mesure que les travaux sont planifiés et entrepris, les risques peuvent se matérialiser et entraîner une hausse des coûts. Il s'agit là d'une difficulté commune des sites de recherche nucléaire hérités, couramment rencontrée dans des sites similaires d'autres pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Passif au titre du déclassé et des sites contaminés 2022-2023



Excédent (déficit) de l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans un exercice donné, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état de la situation financière.

Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de l'exercice visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes. Le montant des crédits parlementaires qui excède les charges connexes comptabilisées a été augmenté par l'effet de la variation du taux d'actualisation sur le déclassement, la gestion des déchets et la responsabilité des sites contaminés.

Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d'entreprise de 2023-2024. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a demandé aux LNC d'accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d'EACL, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d'EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River), ainsi qu'en accélérant le déclassement et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration (situés respectivement au Manitoba et en Ontario). EACL se concentrera également sur la remise en état de l'infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction d'installations scientifiques nouvelles et renouvelées et les bâtiments de soutien conventionnels (ou non nucléaires), ce qui permettra aux LNC d'élargir leur mission en science et en technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu'à ceux de l'industrie.

Financement

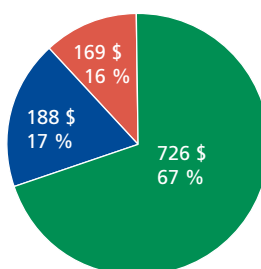
Le financement comptabilisé en 2022-2023 relativement aux activités de fonctionnement et aux immobilisations a totalisé 1 083 millions de dollars (1 009 millions de dollars en 2021-2022).

Le financement de 2022-2023 comprenait :

- une somme de 188 millions de dollars (184 millions de dollars en 2021-2022) pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River;
- une somme de 726 millions de dollars (709 millions de dollars en 2021-2022) pour les activités de remise en état des lieux, de déclassement et de gestion des déchets aux sites de Chalk River), et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux principalement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope;
- une somme de 169 millions de dollars (116 millions de dollars en 2021-2022) pour la remise en état de l'infrastructure aux Laboratoires de Chalk River.

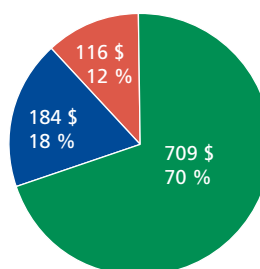
Financement 2022-2023

1 083 millions de dollars



Financement 2021-2022

1 009 millions de dollars



■ Gestion responsable de l'environnement et de remise en état des lieux ■ Laboratoires nucléaires ■ Renouvellement de l'infrastructure

Résultats comparativement au Plan d'entreprise de 2021-2022

	2023 Réel	2022-2023 Plan
<i>(en millions de dollars)</i>		
	\$	\$
Crédits parlementaires	1 083	1 326
Revenus tirés des activités commerciales	137	95
Charges de fonctionnement	75	69
Charges contractuelles	247	219
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(28)	295
Excédent	862	776

EACL a affiché un excédent de 862 millions de dollars, comparativement à un excédent prévu de 776 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout à l'excédent mentionné ci-dessus pour l'effet de la variation du taux d'actualisation en ce qui concerne la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Cette situation explique aussi l'écart des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés par rapport au plan.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

	31 mars	
	2023	2022
<i>(en millions de dollars)</i>		
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	56	286
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(154)	(112)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(19)	(57)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(117)	117
Solde au début de la période	262	145
Solde à la clôture de la période	145	262

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 56 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 286 millions de dollars en 2021-2022. Cet écart est principalement attribuable à la réception des crédits définitifs du 4e trimestre avant la fin de l'exercice de l'exercice précédent. Pendant l'exercice en cours, il s'agissait d'un débiteur à la fin de l'exercice.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 154 millions de dollars en 2022-2023 étaient supérieurs aux flux de trésorerie de 112 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des dépenses pendant l'exercice en cours pour l'infrastructure des nouveaux sites de Chalk River et de nouveaux projets de construction.

Activités d'investissement

La somme de 19 millions de dollars utilisée pour les activités d'investissement en 2022-2023 était inférieure aux 57 millions de dollars de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution des investissements à court terme au cours de l'exercice.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice au 31 mars 2023 s'établissait à 145 millions de dollars, en baisse de 117 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 262 millions de dollars inscrite à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'état de la situation financière

	31 mars 2023	31 mars 2022	Écart en \$	Écart en %
<i>(en millions de dollars)</i>				
	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	607	597	10	2
Passifs	10 346	11 079	(733)	-7
Actifs non financiers	975	857	118	14
Déficit accumulé	(8 764)	(9 625)	861	-9

L'augmentation de l'actif financier de 10 millions de dollars est en grande partie attribuable à l'augmentation des crédits à recevoir et du solde des placements à court terme à la fin de l'exercice, compensée en partie par une diminution des débiteurs commerciaux et des stocks détenus pour la revente.

La diminution du passif de 733 millions de dollars s'explique principalement par la diminution du passif au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés à la suite de l'augmentation du taux d'actualisation.

L'augmentation de 118 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. EACL comptabilise les crédits parlementaires reçus dans l'exercice à titre de revenus dans l'état des résultats. Voir la note 16 des états financiers pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Rétrospective financière des cinq derniers exercices

Non audité

	2023	Redressé (note 3) 2022	2021	2020	2019
<i>(en millions de dollars)</i>					
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires					
Fonctionnement	914	893	817	753	755
Immobilisations	169	116	119	113	71
Prévus par la loi	–	–	5	2	3
	1 083	1 009	941	868	829
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	137	137	95	112	109
Revenus d'intérêts	16	3	4	6	5
Autres produits	7	20	–	50	–
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	28	(1 317)	(678)	(955)	(713)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(409)	(428)	(355)	(400)	(409)
Excédent (déficit)	862	(576)	7	(319)	(179)
Situation financière					
Trésorerie	146	262	145	80	62
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	33	30	48	43	31
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	161	–	123	100	69
Stocks détenus en vue de la revente	61	94	129	151	177
Immobilisations corporelles	974	857	787	716	665
Montants à verser aux Laboratoires nucléaires canadiens	248	190	176	164	100
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	10 057	10 836	8 152	8 062	7,669
Autre					
Nombre d'employés	49	46	45	45	43

* Certains montants ont été reclassés selon la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2023.

États financiers

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que du processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel cadre avec les états financiers.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) tient des livres comptables et a mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à son règlement et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL. L'auditrice indépendante d'EACL, la vérificatrice générale du Canada, effectue un audit des états financiers d'EACL et présente son rapport au ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le Comité d'audit et le Comité des ressources humaines et de gouvernance. Le Comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le Comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditrice indépendante afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditrice indépendante et l'auditeur interne ont libre accès au Comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le Comité d'audit examine les états financiers et le rapport de gestion avec la direction et l'auditrice indépendante avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du Comité d'audit, approuve les états financiers.



Fred Dermarkar
Président et premier dirigeant

Le 16 juin 2023



Thomas Assimes
Dirigeant principal des finances

Le 16 juin 2023



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'EACL au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EACL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EACL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EACL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EACL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EACL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des activités d'EACL pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode de comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

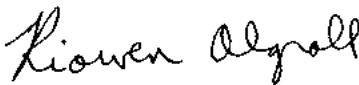
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 16 juin 2023

État de la situation financière

Au 31 mars

	Notes	2023	Redressé (note 3) 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
		\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie		145 522	262 095
Placements à court terme	4	92 428	71 707
Fonds pour la gestion à long terme des déchets	5	32 734	29 890
Placements détenus en fiducie	6	74 259	73 858
Créances clients et autres débiteurs	7	40 892	65 436
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	16	160 500	–
Stocks détenus en vue de la revente	8	60 746	93 893
		607 081	596 879
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	9	27 394	38 158
Avantages sociaux futurs	10	12 880	14 557
Montants à verser aux Laboratoires nucléaires canadiens		247 978	190 280
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	11	8 723 480	9 304 857
Passif au titre des sites contaminés	12	1 333 856	1 531 318
		10 345 588	11 079 170
Dette nette		(9 738 507)	(10 482 291)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	13	973 537	856 783
Charges payées d'avance		1 045	143
		974 582	856 926
Déficit accumulé		(8 763 925)	(9 625 365)
Le déficit accumulé se compose des éléments suivants :			
Déficit accumulé lié aux activités		(8 761 229)	(9 622 850)
Pertes de réévaluation cumulées		(2 696)	(2 515)
		(8 763 925)	(9 625 365)
Engagements	14		
Passif éventuel	15		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration



Martha Tory, administratrice



Fred Dermarker, président et premier dirigeant

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2023 Budget	2023	Redressé (note 3) 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
		\$	\$	\$
Revenues				
Crédits parlementaires	16	1 326 160	1 083 200	1 008 769
Revenus tirés des activités commerciales		95 300	137 297	137 217
Revenus d'intérêts		4 000	15 862	3 255
Autres produits		–	7 000	20 050
		1 425 460	1 243 359	1 169 291
Charges				
Coût des ventes		66 710	86 735	88 584
Charges de fonctionnement		68 894	75 316	100 111
Charges contractuelles	17	219 265	247 161	239 758
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		294 596	(27 474)	1 316 985
	18	649 465	381 738	1 745 438
Excédent (déficit) de l'exercice		775 995	861 621	(576 147)
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice		(9 622 850)	(9 622 850)	(9 046 703)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice		(8 846 855)	(8 761 229)	(9 622 850)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
(Pertes) gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	(2 515)	1 621
Pertes de réévaluation survenues au cours de l'exercice		
Pertes non réalisées sur les placements détenus en fiducie	(2 113)	(4 254)
Reclassement dans l'état des résultats		
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	1 932	118
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice	(181)	(4 136)
Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice	(2 696)	(2 515)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2023 Budget	2023	Redressé (note 3) 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
		\$	\$	\$
Excédent (déficit) de l'exercice		775 995	861 621	(576 147)
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	13	(147 000)	(169 127)	(116 359)
Amortissement des immobilisations corporelles	13	47 274	47 913	49 134
Moins-value des immobilisations corporelles	13	–	2 271	5 719
Autres variations	13	–	2 189	(1 442)
		(99 726)	(116 754)	(62 948)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		–	(902)	301
Pertes de réévaluation nettes de l'exercice		–	(181)	(4 136)
Diminution (augmentation) de la dette nette		676 269	743 784	(642 930)
Dette nette au début de l'exercice		(10 482 291)	(10 482 291)	(9 839 361)
Dette nette à la fin de l'exercice		(9 806 022)	(9 738 507)	(10 482 291)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	2023	2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	922 700	1 131 370
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	167 808	139 272
Palements aux fournisseurs	(277 968)	(317 089)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(13 477)	(12 386)
Sorties de fonds liées aux activités de déclasserment, de gestion des déchets et des sites contaminés	(751 365)	(653 350)
Liquidités prévues pour les activités futures de gestion et d'élimination des déchets	(2 476)	(2 766)
Intérêts reçus	11 246	1 375
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	56 467	286 426
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(153 852)	(111 995)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(153 852)	(111 995)
Activités d'investissement		
Trésorerie investie dans des placements à court terme	(19 188)	(57 433)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(19 188)	(57 433)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(116 573)	116 998
Trésorerie au début de l'exercice	262 095	145 097
Trésorerie à la fin de l'exercice	145 522	262 095

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015-1111) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2023, EACL se conformait aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. EACL reçoit du financement du gouvernement du Canada et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

EACL a présenté son plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028 au Conseil du Trésor pour approbation. Le Plan d'entreprise est aligné sur la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales conventions comptables

a) Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) canadiennes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et les actifs non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Les actifs non financiers sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou de la dette nette), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou à la dette nette) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la juste valeur des instruments financiers, à la durée de vie utile et à la moins-value des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2022-2023 est reflété dans l'état des résultats et l'état de l'évolution de la dette nette. Les données du budget pour 2022-2023 présentées dans les présents états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2022-2023 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2022-2023 à 2026-2027. Étant donné que les soldes d'ouverture réels du déficit d'exploitation cumulé et de la dette nette n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du budget de 2023, les montants correspondants dans la colonne du budget ont été ajustés aux soldes de clôture réels de l'année précédente.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL et en cours à la date de l'état de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des résultats.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : (i) juste valeur; ou (ii) coût ou coût amorti. EACL détermine la classification de ses instruments financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les placements détenus en fiducie comprennent les placements qui sont gérés selon la juste valeur et l'option de la juste valeur est choisie. Les coûts des opérations sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de déclaration. L'état des gains et des pertes de réévaluation sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes liés à la mesure de redressement et sont cumulativement reclassés dans l'état des résultats au moment de l'aliénation ou du règlement.

Les investissements dans des titres qui ne sont pas désignés pour être mesurés à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur plus les coûts des opérations et sont ensuite mesurés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour dépréciation. EACL n'avait aucun placement dans les valeurs mobilières mesurées au coût amorti au 31 mars 2023.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement dans l'une ou l'autre catégorie lorsque la valeur du placement est considérée comme une perte « autre que temporaire ». Les modifications subséquentes à la réévaluation des placements détenus en fiducie sont indiquées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Si la perte en valeur d'un placement détenu en fiducie s'inverse par la suite, la moins-value dans l'état des résultats n'est pas annulée tant que le placement n'est pas vendu.

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les placements à court terme, les fonds pour la gestion à long terme des déchets, les créances clients et autres débiteurs, les créditeurs et charges à payer, ainsi que les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens, sont comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Les revenus d'intérêts et les gains et pertes réalisés sur la trésorerie, les placements à court terme, le fonds pour la gestion à long terme des déchets et les placements détenus en fiducie sont comptabilisés dans l'état des résultats.

d) Stocks

Les stocks d'eau lourde et les joints mécaniques sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur nette de réalisation, une moins-value est comptabilisée.

e) Avantages sociaux futurs

EACL fournit des avantages tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

Prestations de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (PRFP), qui est un régime contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. L'obligation relative au versement d'indemnités à la suite de départs volontaires est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

f) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. Un passif est comptabilisé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec une immobilisation corporelle; l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif s'est produit; on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant.

La provision tient compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de la provision. Le passif est actualisé à l'aide d'une méthodologie à taux courant de la courbe de rendement coupon zéro de la Banque du Canada, conformément au profil de dépenses moyen pondéré prévu. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage Consensus Economics et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. L'estimation initiale du passif inclut les coûts directement imputables aux activités de mise hors service d'immobilisations, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service d'immobilisations.

Étant donné que la provision est constituée en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elle est accrue tous les trimestres afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation de la provision est imputée aux charges au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés dans l'état des résultats. La provision est réduite par le montant des dépenses réellement engagées.

L'estimation des coûts fait l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement de la provision. La provision tient compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de traitement et de gestion de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe. Pour les actifs qui ne sont plus utilisés à des fins productives, toutes les modifications subséquentes de l'estimation de l'obligation sont comptabilisées comme charges au cours de la période où elles sont engagées.

g) Passif au titre des sites contaminés

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause. Le passif inclut tous les coûts directement imputables aux activités d'assainissement, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après assainissement. Le passif est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent. Le passif est actualisé à l'aide d'une méthodologie à taux courant de la courbe de rendement coupon zéro de la Banque du Canada, conformément au profil de dépenses prévu du passif.

h) Créances clients et autres débiteurs ainsi que créditeurs et charges à payer

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus comptabilisés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts estimatifs relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	De 10 à 40 ans
Bâtiments	De 20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	De 3 à 40 ans

Les immobilisations en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état des résultats.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées étant donné que les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

j) Constatation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les opérations réalisées ou les faits survenus ont généré des revenus. Tous les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf lorsque les montants à recevoir ne peuvent être déterminés avec un degré raisonnable de certitude ou que leur estimation se révèle impossible. Les revenus liés à des honoraires ou à des services reçus avant que les honoraires n'aient été gagnés ou que les services n'aient été rendus sont reportés et comptabilisés lorsque les honoraires sont gagnés ou que les services sont rendus.

Contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais

Les revenus aux termes de contrats à prix calculé sur la base de remboursement des frais sont comptabilisés à mesure que les coûts remboursables sont engagés, et ils comprennent une partie des honoraires gagnés.

Autres contrats de service

Lorsque des services sont fournis sur une période déterminée, les revenus sont comptabilisés selon le mode linéaire, sauf s'il existe une indication selon laquelle une autre méthode correspond davantage à l'état d'avancement des travaux. En ce qui concerne les services de gestion des déchets, les revenus sont comptabilisés en fonction des modalités contractuelles établies avec le client à cet égard.

Approvisionnement en produits

Les revenus sont comptabilisés lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client, ce qui coïncide généralement avec le transfert du titre de propriété. Lorsque les biens nécessitent la prise d'importantes mesures d'adaptation ou d'intégration, les revenus sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Redevances

Les revenus tirés de l'octroi de licences visant la propriété intellectuelle sont comptabilisés à titre de revenus conformément aux modalités du contrat visé.

k) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état des résultats, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

l) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou non et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

m) Normes et notes d'orientation

La norme suivante a été publiée par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022 et a été adoptée à l'aide d'une demande rétroactive modifiée par EACL le 1^{er} avril 2022 :

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : Ce nouveau chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

À la suite de l'adoption de la norme SP 3280, EACL a choisi d'utiliser une méthode de taux courant pour son taux d'actualisation. Cela a entraîné une modification au déficit accumulé initial pour le 1^{er} avril 2021. Voir la note 3 pour plus de détails sur l'adoption de la norme SP 3280.

Les normes qui suivent ont été publiées par le CCSP :

SP 3400, Revenus : Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'information relatives aux revenus.

Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

EACL prévoit adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur et évalue actuellement l'incidence de son adoption sur ses états financiers.

NOSP-8, Éléments incorporels achetés : Cette nouvelle note d'orientation établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter des éléments incorporels achetés.

Cette note d'orientation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023.

EACL prévoit adopter cette note d'orientation lorsqu'elle entrera en vigueur. Cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur l'information financière d'EACL.

3. Changement de convention comptable

À compter du 1^{er} avril 2022, EACL a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations*. La nouvelle norme prévoit l'obligation de réviser et de mettre à jour le taux d'actualisation à chaque date de déclaration financière lors de l'actualisation du passif. À la suite de l'adoption de cette norme, EACL utilise une méthode de taux courant pour actualiser la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Auparavant, EACL utilisait une méthode d'établissement de taux mixte historique pour calculer son taux d'actualisation. L'adoption du taux courant a généré une diminution du taux d'actualisation, ce qui a entraîné une augmentation de la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets. Cette norme a été adoptée avec une application rétroactive modifiée, dans laquelle tous les actifs et passifs antérieurs ont été décomptabilisés et de nouveaux chiffres comparatifs ont été établis. Ces montants sont mesurés à l'aide d'hypothèses et de taux d'actualisation en vigueur au début de l'exercice au cours duquel la nouvelle norme est appliquée. Le taux d'actualisation utilisé pour établir les chiffres comparatifs était le taux du 1^{er} avril 2022 de 2,35 %. La modification du taux d'actualisation a eu des répercussions importantes sur les états financiers d'EACL.

À la suite de la modification de la convention comptable, le déficit accumulé d'ouverture pour le 1^{er} avril 2021 a été rajusté. Un résumé de ces ajustements et d'autres au 31 mars 2023 a été fourni ci dessous :

	31 mars 2022		
(en milliers de dollars canadiens)	tel qu'il a été présenté antérieurement	effet du changement de comptabilité	tel qu'il a été redressé
	\$	\$	\$
État de la situation financière			
Passifs			
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	7 342 841	1 962 016	9 304 857
Dette nette	(8 520 275)	(1 962 016)	(10 482 291)
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	848 730	8 053	856 783
Déficit accumulé	(7 671 402)	(1 953 963)	(9 625 365)
État des résultats			
Charges			
Charges de fonctionnement	99 793	318	100 111
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	1 375 127	(58 142)	1 316 985
Excédent (déficit) de l'exercice	(633 971)	57 824	(576 147)
Déficit accumulé lié aux activités au début de l'exercice	(7 034 916)	(2 011 787)	(9 046 703)
Déficit accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	(7 668 887)	(1 953 963)	(9 622 850)
État de l'évolution de la dette nette			
Excédent (déficit) de l'exercice	(633 971)	57 824	(576 147)
Immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	48 816	318	49 134
Autres variations	(87)	(1 355)	(1 442)
Diminution de la dette nette	(699 717)	56 787	(642 930)
Dette nette au début de l'exercice	(7 820 558)	(2 018 803)	(9 839 361)
Dette nette à la fin de l'exercice	(8 520 275)	(1 962 016)	(10 482 291)

Les éléments suivants ont été ajustés dans les chiffres comparatifs des Bâtiments de la note 13 :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	tel qu'il a été présenté antérieurement	effet du changement de comptabilité	tel qu'il a été redressé
	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2021	545 437	8 161	553 598
Entrées et transferts	50 271	1 355	51 626
Coût au 31 mars 2022	588 398	9 516	597 914
Amortissement cumulé au 31 mars 2021	235 210	1 145	236 355
Augmentation de l'amortissement	17 598	318	17 916
Amortissement cumulé au 31 mars 2022	246 659	1 463	248 122
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	310 227	7 016	317 243
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	341 739	8 053	349 792

Les éléments suivants ont été ajustés dans les chiffres comparatifs de la note 18 :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	tel qu'il a été présenté antérieurement	effet du changement de comptabilité	tel qu'il a été redressé
	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	48 816	318	49 134
Charges financières	294 456	(59 265)	235 191
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	150 307	1 123	151 430

4. Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent en grande partie des certificats de placement et des dépôts à terme disponibles sur demande avec un préavis d'un mois. Les liquidités consacrées à ces placements ne devraient pas être utilisées pour les activités pendant l'exercice qui vient.

	31 mars	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2023	2022
	\$	\$
Placements à court terme	92 428	71 707
	92 428	71 707

5. Fonds pour la gestion à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs de faible et moyenne activité produits depuis 2015. Les liquidités consacrées à cette fin, disponibles sur demande avec un préavis d'un mois, ne devraient pas être utilisées pendant l'exercice qui vient. Le fonds se compose de ce qui suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Dépôts à terme	32 734	29 890
	32 734	29 890

6. Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 11).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article 11 de cette même loi. Comme l'exigeait la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds comme il était exigé et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL, qui est géré par la CIBC au nom d'EACL, investit dans des instruments à revenu fixe qui sont assortis de diverses échéances. Le fonds a été intégré dans les présents états financiers, et les placements qu'il détient sont évalués à la juste valeur. Les intérêts gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie. Les intérêts gagnés sur ces instruments sont en général fixes, alors que leur juste valeur varie en fonction du taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Ces placements sont constitués de ce qui suit :

Échéances		31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)		2023	2022
		\$	\$
Dépôts	Sans objet	460	7 885
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	De septembre 2022 à avril 2035	59 114	35 364
Obligations de sociétés	De juin 2022 à janvier 2030	14 685	30 609
		74 259	73 858

* Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

7. Créances et autres débiteurs

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Créances clients	14 336	25 159
Revenus non facturés	11 404	13 321
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	15 152	13 956
Autres produits	–	13 000
	40 892	65 436

EACL constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir, s'il y a lieu. Elle recouvre ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

Autres produits liés à un règlement commercial.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux créances et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 19.

8. Stocks détenus en vue de la revente

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Joints mécaniques	2 481	2 616
Stocks d'eau lourde	58 265	91 277
	60 746	93 893

Le coût des stocks de joints mécaniques comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2022).

Le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 33,0 millions de dollars (35,3 millions de dollars en 2022).

9. Créditeurs et charges à payer

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Dettes fournisseurs	1 488	1 640
Autres créditeurs et charges à payer	19 820	25 544
Charges à payer au titre des salaires	2 410	1 960
Montants à payer à des apparentés	443	248
Provisions	165	4 665
Avances de clients et obligations envers les clients	3 068	4 101
	27 394	38 158

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances payables au gouvernement. Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

10. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2e), les salariés d'EACL participent au RPRFP.

Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations effectuées par EACL au RPRFP correspondent à 5,29 fois (5,91 fois en 2022) les cotisations salariales pour les salaires excédant 196 200 \$ (191 300 \$ en 2022). Pour les salaires inférieurs à 196 200 \$, le taux de cotisation d'EACL correspond environ à 1,0 fois les cotisations salariales.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du RPRFP. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Le total des cotisations au titre des services rendus se présente comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Cotisations salariales	867	823
Cotisations patronales	1 775	1 388

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2023 comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,7 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2022). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2023, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 7,2 ans (7,8 ans en 2022). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 7 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 12 ans.

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	14 907	16 245
Prestations acquises	3	4
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	334	246
Prestations versées	(1 768)	(1 817)
Pertes actuarielles	440	229
Autres gains	(180)	—
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	13 736	14 907
Moins : gain actuariel non amorti	856	350
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12 880	14 557

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts		
Prestations acquises	3	4
Amortissement du gain actuariel comptabilisé	(90)	(87)
Total du crédit au titre des prestations	(87)	(83)
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	334	246
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	247	163

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

	31 mars	
	2023	2022
	%	%
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,05	2,40
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00 - 6,00	4,00

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2021.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

11. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent des prototypes de réacteurs, des installations d'eau lourde, des laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que des installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut être différent dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
		Redressé (note 3)
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	9 304 857	9 380 995
Passifs réglés	(522 266)	(452 745)
Désactualisation de la provision	218 348	220 134
Effet de la variation du taux d'actualisation	(994 968)	—
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	715 390	151 430
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	2 119	5 043
Valeur comptable à la fin de l'exercice	8 723 480	9 304 857

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 17 024,4 millions de dollars (15 840,1 millions de dollars au 31 mars 2022). La provision est réévaluée chaque date de l'état de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur. La provision est actualisée à l'aide d'un taux de 30 ans tiré de courbe de rendement coupon zéro de la Banque du Canada.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes:

	31 mars	
		Redressé (note 3)
	2023	2022
Période d'actualisation	162 ans	163 ans
Taux d'actualisation	3,01 %	2,35 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	1,70 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
		Redressé (note 3)
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(1 280 721)	(1 460 363)
Diminution de 1 %	1 771 232	2 060 044

La provision est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
	2023	Redressé (note 3) 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Augmentation de 1 %	1 736 046	1 944 516
Diminution de 1 %	(1 283 872)	(1 416 509)

12. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité. Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédécesseurs du secteur privé. Un projet visant à remédier à ce passif, le projet Port Granby, a été fermé et plafonné à l'automne 2021, les activités de restauration du site étant terminées depuis mars 2023, et est maintenant passé à la surveillance et à l'entretien à long terme, qui devraient se poursuivre pendant 100 ans. L'autre grand projet, le Projet de Port Hope devrait être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2027-2028.

Le passif au titre des sites contaminés est comme suit :

	31 mars	
	2023	2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Valeur comptable au début de l'exercice	1 531 318	790 190
Passifs réglés	(231 217)	(204 294)
Désactualisation de la provision	33 714	15 057
Effet de la variation du taux d'actualisation	(35 348)	—
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	35 389	930 365
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 333 856	1 531 318

Le passif pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est actualisé en ayant recours à la technique de la valeur actualisée. Le passif est actualisé à l'aide d'un taux à 5 ans tiré de la courbe de rendement coupon zéro de la Banque du Canada. Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 502,9 millions de dollars (1 689,5 millions de dollars au 31 mars 2022).

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2023	2022
Période d'actualisation	47 ans	48 ans
Taux d'actualisation	2.92 %	2.20 %
Taux d'inflation à court terme	2.21 %	2.21 %
Taux d'inflation à long terme	2.00 %	1.70 %

Le passif est sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(47 939)	(61 633)
Diminution de 1 %	52 344	67 529

Le passif est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer le passif :

	March 31	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Augmentation de 1 %	65 800	66 955
Diminution de 1 %	(61 327)	(62 300)

13. Immobilisations corporelles

	Construction en cours	Terrains et aménagement de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machinerie et outillage	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2022	215 455	153 164	597 914	515 098	1 481 631
Entrées et transferts	169 127	1 453	11 366	26 387	208 333
Sorties et transferts	(39 131)	(146)	(2 032)	(20 375)	(61 684)
Moins-value	(2 271)	—	—	—	(2 271)
Coût au 31 mars 2023	343 180	154 471	607 248	521 110	1 626 009
Amortissement cumulé au 31 mars 2022	—	58 003	248 122	318 723	624 848
Augmentation de l'amortissement	—	5 487	16 119	26 307	47 913
Sorties et transferts	—	(51)	(1 222)	(19 055)	(20 328)
Autres variations	—	—	39	—	39
Amortissement cumulé au 31 mars 2023	—	63 439	263 058	325 975	652 472
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	215 455	95 161	349 792	196 375	856 783
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	343 180	91 032	344 190	195 135	973 537

	Redressé (note 3)				
	Construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machinerie et outillage	Total
(en milliers de dollars canadiens)					
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût au 31 mars 2021	182 064	145 586	553 598	502 368	1 383 616
Entrées et transferts	116 359	7 748	51 626	21 025	196 758
Sorties et transferts	(77 249)	(170)	(7 310)	(8 295)	(93 024)
Moins-value	(5 719)	–	–	–	(5 719)
Coût au 31 mars 2022	215 455	153 164	597 914	515 098	1 481 631
Amortissement cumulé au 31 mars 2021	–	52 558	236 355	300 868	589 781
Augmentation de l'amortissement	–	5 611	17 916	25 607	49 134
Sorties et transferts	–	(166)	(6 149)	(7 752)	(14 067)
Amortissement cumulé au 31 mars 2022	–	58 003	248 122	318 723	624 848
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	182 064	93 028	317 243	201 500	793 835
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	215 455	95 161	349 792	196 375	856 783

Des moins-values de 2,3 millions de dollars ont été comptabilisées en 2023 (5,7 millions de dollars en 2022).

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

14. Engagements

a) Contrats de location-exploitation

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables de locaux s'établissent comme suit :

	Leases
(en milliers de dollars canadiens)	
	\$
2023-2024	103
2024-2025	104
2025-2026	111
2026-2027	112
2027-2028	112
2028 et par la suite	9
	551

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, un montant de 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2022) se rapportant aux contrats de location a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

b) Engagements liés au fonctionnement et au capital

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2023, EACL a des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 660,2 millions de dollars. La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 56,2 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 17.

15. Passifs éventuels

EACL est engagée dans diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. Lorsqu'il est probable que l'obligation possible deviendra une obligation réelle et qu'EACL peut établir une estimation de celle-ci, la direction comptabilise sa meilleure estimation de l'obligation possible dans les créateurs et charges à payer (note 9).

16. Financement

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Crédits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	922 700	1 131 370
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	160 500	–
Montant à recevoir d'un exercice précédent	–	(122 601)
Total des crédits parlementaires comptabilisés	1 083 200	1 008 769

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement.
- Assurer les activités de déclassement et de gestion des déchets surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 se chiffrent à 1 326,6 millions de dollars.

17. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL. Ce contrat arrivera à échéance en septembre 2025.

Selon ce modèle, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Montants contractuels versés ou à verser	1 219 166	1 062 892
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(750 687)	(654 319)
Moins : coûts imputés à la construction en cours	(169 127)	(116 359)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(52 191)	(52 456)
Charges contractuelles	247 161	239 758

Les montants contractuels versés ou à verser incluent les honoraires versés à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC), conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC.

18. Renseignements supplémentaires par types de charges

	31 mars	
	2023	Redressé (note 3) 2022
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Charges salariales	12 250	10 690
Charges générales et administratives	2 842	2 174
Charges de fonctionnement du site et des programmes	44 924	74 121
Amortissement des immobilisations corporelles (note 13)	47 913	49 134
Pertes réalisées sur les placements détenus en fiducie	1 932	118
Montants contractuels versés ou à verser, moins coûts imputés à la construction en cours (notes 13 et 17) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés (notes 11, 12 et 17)	299 352	292 215
Charges financières	252 062	235 191
(Gain) perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 11)	(279 578)	151 430
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses		
Passif au titre des sites contaminés (note 12)	41	930 365
	381 738	1 745 438

19. Instruments financiers

Étant donné qu'EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs.

Au 31 mars 2023, le risque de crédit maximal auquel était exposée EACL consistait en la valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, du fonds pour la gestion à long terme des déchets, des placements détenus en fiducie et des créances clients et autres débiteurs.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 40,9 millions de dollars (65,4 millions de dollars en 2022) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit rattaché à la trésorerie, au fonds pour la gestion à long terme des déchets et aux placements détenus en fiducie est atténué en faisant en sorte que ces instruments soient détenus par des institutions financières bien établies, investis dans des obligations d'État et de sociétés, et mis en œuvre au moyen d'une stratégie de placement prudente, telle qu'elle est énoncée dans la politique d'investissement d'EACL. Tous les placements en obligations sont cotés au niveau A ou supérieur selon Standard & Poors au 31 mars 2023.

Les créances clients se détaillent comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Actuel	12 566	16 164
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	875	2 117
En souffrance depuis 31 à 60 jours	456	6 431
En souffrance depuis 61 à 90	121	7
En souffrance depuis plus de 90 jours	318	440
	14 336	25 159

En ce qui concerne les débiteurs en souffrance, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

EACL présente ses états financiers en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2023 et 2022, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats de l'exercice.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque lié au taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 11 et 12).

c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les sites d'EACL sont exploités dans un environnement hautement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2023, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2022.

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. Les liquidités disponibles dans les investissements d'EACL permettent à EACL de respecter ses obligations et ses engagements.

Les crédateurs se détaillent comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Actuel	999	1 640
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	489	–
En souffrance depuis 31 à 60 jours	–	–
En souffrance depuis 61 à 90	–	–
En souffrance depuis plus de 90 jours	–	–
	1 488	1 640

Tous les autres passifs financiers, y compris les montants à verser aux LNC, sont exigibles à moins d'un an.

e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs ainsi que des crédateurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Des prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 : Des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 : Des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices terminés les 31 mars 2023 et 2022, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

	31 mars 2023			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – Dépôts	460	–	–	460
Placements détenus en fiducie – Obligations	41 248	32 551	–	73 799
	41 708	32 551	–	74 259

	31 mars 2022			
(en milliers de dollars canadiens)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements détenus en fiducie – Dépôts	7 885	–	–	7 885
Placements détenus en fiducie – Obligations	–	65 973	–	65 973
	7 885	65 973	–	73 858

20. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL conclut des opérations avec des entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 9, 10 et 16, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2023	2022
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	3 612	3 212
Avantages postérieurs à l'emploi	1 031	677
	4 643	3 889

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée d'experts-conseils en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à ce nouveau rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume-Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada*.
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles.
- iii. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2021 pour un mandat de trois ans. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans le cadre de la réalisation de son mandat. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du Comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant.

Le conseil, par l'entremise de son président, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL compte deux comités, à savoir le Comité d'audit et le Comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit leurs responsabilités. Le conseil se compose de sept administrateurs (le président du conseil d'administration, les membres nommés du conseil et le président et premier dirigeant). Les biographies des membres du conseil sont présentées dans les pages qui suivent.



James Burpee, président

James Burpee a été nommé président du conseil d'administration d'EACL en juillet 2019 pour un mandat de cinq ans. Il a auparavant occupé les fonctions de membre du conseil d'administration d'EACL et a agi à titre de président du Comité des ressources humaines et de gouvernance du Conseil entre juin 2017 et juillet 2019.

M. Burpee compte près de 40 ans d'expérience en tant que stratège principal dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. Il a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité.

Burpee a également été membre du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président.

Burpee est actuellement avocat-conseil au sein du groupe Énergie et environnement du Sussex Strategy Group.

Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A. Il est également officier de l'Ordre du Canada et Fellow de l'Académie canadienne du génie.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Fred Dermarkar, président et premier dirigeant

Fred Dermarkar est président et premier dirigeant d'EACL. Il a été nommé en février 2021 pour un mandat de trois ans.

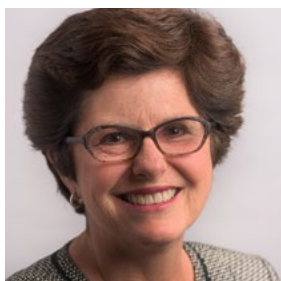
Avant de se joindre à EACL, M. Dermarkar était président du Groupe des propriétaires de CANDU, une organisation sans but lucratif chargée de faire progresser la collaboration entre les exploitants de réacteurs nucléaires CANDU dans le monde entier.

M. Dermarkar travaille dans l'industrie nucléaire canadienne depuis près de 40 ans. Tout au long de sa carrière, il a occupé divers postes techniques et de direction chez Ontario Power Generation qui l'ont amené à soutenir la conception, la mise en service, l'exploitation et la remise à neuf de ses réacteurs CANDU.

Il a reçu le prix Ian McRae de l'Association nucléaire canadienne en reconnaissance de ses importantes contributions techniques, de son leadership et de son influence positive sur l'industrie nucléaire canadienne et sur l'avancement de l'énergie nucléaire au Canada, ainsi que le prix d'excellence nucléaire de l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) en reconnaissance de sa contribution à la réponse globale d'Ontario Power Generation après Fukushima.

En qualité de président et premier dirigeant, M. Dermarkar est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

M. Dermarkar est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Toronto et est ingénieur professionnel agréé en Ontario.



Martha Tory, membre du conseil d'administration

Martha Tory a été nommée au conseil d'administration d'EACL en octobre 2016 pour un mandat d'un an. En octobre 2017, son mandat a été renouvelé pour une période de trois ans et de nouveau en octobre 2020 pour une période de quatre ans.

M^{me} Tory a pris sa retraite en 2015 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où elle était associée en audit et responsable de clients dans divers secteurs. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de Presses de l'Université de Toronto et du Sunnybrook Health Sciences Centre.

M^{me} Tory est comptable professionnelle agréée et Fellow de CPA Ontario. Elle détient le titre IAS. A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, Trinity College.

Comités d'EACL : Audit (présidente), Ressources humaines et gouvernance

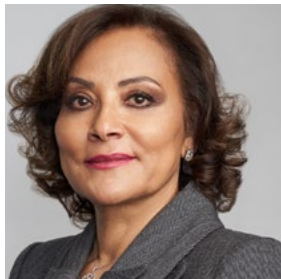


Carmen Abela, membre du conseil d'administration

Carmen Abela a été nommée au conseil d'administration d'EACL en juin 2020 pour un mandat de trois ans. En juin 2020, son mandat a été renouvelé pour une période de quatre ans. M^{me} Abela est directrice générale de WindReach Consulting Services Inc., une société de services-conseils basée à Ottawa qui se spécialise dans la surveillance du secteur public, l'audit interne, ainsi que la gestion du risque et du rendement. Depuis plus de 20 ans, M^{me} Abela conseille des hauts dirigeants de divers ministères et organismes de réglementation, de sciences et technologies et d'exploitation sur leurs processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Auparavant, elle a occupé le poste de chef de la gestion des risques par intérim à la Banque du Canada et apporte au conseil d'administration d'EACL une expertise particulière en matière d'administration publique et de questions autochtones. M^{me} Abela est reconnue à l'échelle internationale et nationale comme chef de file dans le domaine de la gestion des risques et de l'audit interne. Elle est régulièrement sollicitée en tant que conférencière, auteure et conseillère.

M^{me} Abela est également membre du conseil d'administration de Collèges et instituts Canada et ancienne présidente du conseil d'administration de l'Institut des auditeurs internes du Canada. Elle détient une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton, est auditrice interne accréditée et détient le titre de directrice agréée du Director's College (Université McMaster et du Conference Board).

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance (présidente)



Kamilia Sofia, membre du conseil d'administration

Nommée en juillet 2019 pour un mandat de trois ans (la nomination reste en vigueur jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé ou qu'elle obtienne une nouvelle nomination).

Depuis plus de 30 ans, D^{re} Sofia exerce des fonctions de leader stratégique, mettant à profit son expérience technique et de gestion à l'échelle locale et internationale.

M^{me} Sofia a occupé des postes de chef de la direction à l'échelle internationale au cours des 10 dernières années au sein d'organisations mondiales œuvrant dans de nombreux secteurs : haute technologie, aérospatiale, nucléaire, pétrole et gaz. Elle a notamment été chef de la direction de Methanex Égypte, vice-présidente exécutive de Rolls Royce Nuclear, chef des services au sein de Dubaï Aerospace Enterprise et vice-présidente de la stratégie chez CAE Inc. Depuis 2018, elle est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de NorthStar Earth & Space, une plateforme de services d'information qui travaille à assurer la durabilité de l'environnement sur Terre et dans l'espace.

D^{re} Sofia est titulaire d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université McGill et a également suivi le programme de formation des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill. En 2005, elle a été élue l'une des 100 meilleures femmes du Réseau des femmes exécutives du Canada.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Virendra Jha, membre du conseil d'administration

Virendra Jha a été nommé au conseil d'administration d'EACL en février 2019 pour un mandat de deux ans. En février 2021, son mandat a été renouvelé pour trois ans.

D^r Jha a travaillé pendant plus de 42 ans au Programme spatial canadien, occupant des postes d'ingénieur spécialisé et de cadre dans les secteurs privé et public, y compris celui de vice-président et de président par intérim de l'Agence spatiale canadienne.

À titre de vice-président responsable des sciences, de la technologie et des programmes à l'Agence spatiale canadienne, D^r Jha a apporté un leadership et dirigé les orientations stratégiques et la vision de tous les principaux secteurs techniques de l'Agence. À ce titre, il a dirigé plusieurs projets importants, notamment le lancement de RADARSAT, la participation du Canada à la Station spatiale internationale et le programme Anik F2, qui ont permis à certaines des communautés les plus isolées du Canada d'avoir accès à Internet haute vitesse. D^r Jha a publié et présenté plus de 20 articles sur des sujets liés à l'espace et a siégé au conseil d'administration de cinq organismes à but non lucratif liés aux technologies.

D^r Jha a reçu son diplôme en génie mécanique de l'Institut indien de technologie de Delhi, en Inde, sa maîtrise en génie mécanique de l'Université McMaster, et son doctorat en génie mécanique de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur agréé de l'Université McMaster. Il a reçu l'Ordre du Canada en 2018.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance

Tableau de présence des administrateurs aux réunions des comités au conseil d'administration, 2022-2023

Directeur	Réunions du Comité d'audit (10 réunions)	Réunions du Comité des ressources humaines et de la gouvernance (8 réunions)	Réunions du conseil d'administration (13 réunions)
Carmen Abela	10/10	8/8	13/13
Jim Burpee	9/10	7/8	12/13
Fred Dermarkar	s.o.	s.o.	13/13
Virendra Jha	9/10	8/8	12/13
Kamilia Sofia	10/10	7/8	11/13
Martha Tory	10/10	8/8	13/13
Shawn Tupper	0/1	0/1	0/1

Remarques :

- Shawn Tupper a cessé d'être membre du conseil d'administration le 8 juin 2022.
- Fred Dermarkar n'est membre d'aucun des comités.

Bureaux d'EACL

Siège social

Laboratoires de Chalk River

286, rue Plant, Stn 508A

Chalk River (Ontario)

Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa

270, rue Albert, bureau 1500

Ottawa (Ontario)

Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell

1 Ara Mooradian Way

Pinawa (Manitoba)

Canada R0E 1J0

www.aecl.ca/fr